

Bilan technique et financier 2020

PETR-EPTB de la baie de Saint-Brieuc

Mise en œuvre, suivi du SAGE

Coordination du contrat 2017-2021 de la baie de Saint-Brieuc

baie 2027

Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

SAGE

de la Baie de Saint-Brieuc


Commission Locale de l'Eau
de la baie de Saint-Brieuc


PAYS de SAINT-BRIEUC
Etablissement Public Territorial de Bassin

Pôle d'Equilibre du Pays de Saint Briec
Centre Inter-Administratif
5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Téléphone : 02 96 58 08 08
Télécopie : 02 96 58 62 30
Référent : Franck JUBERT
Mail : info.sage@pays-de-saintbriec.org

SOMMAIRE

1. ETUDES	5
A) MISE EN ŒUVRE DU VOLET « EAU » EN AMONT DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES DU SAGE.....	5
B) SUIVI DE L'ÉVOLUTION DU BOCAGE	6
C) ÉTUDE DE FRAGILITE QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE, CONNAISSANCE DES RÉGIMES HYDROLOGIQUES ET FRAGILITES DES TERRITOIRES (PRE-HMUC)	7
2. ANIMATION DE LA CLE ET MISE EN ŒUVRE DU SAGE.....	9
A) ANIMATION DES REUNIONS DE LA CLE, DE SES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL, SUIVI ET COORDINATION DES ETUDES, REALISATION DES BILANS D'AVANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE (TABLEAU DE BORD)	9
B) MISE EN ŒUVRE DU SAGE	12
C) VALORISATION, MISE A JOUR ET SUIVI DU REFERENTIEL HYDROGRAPHIQUE DU SAGE ET DES DONNEES DE SUIVI DU TABLEAU DE BORD	14
D) SUIVI DES MESURES COMPENSATOIRES, GESTION DES LITIGES, MISE A JOUR DES INVENTAIRES	17
E) COORDINATION GLOBALE DU CONTRAT TERRITORIAL.....	18
3. COMMUNICATION GENERALE ET INFORMATION DE LA CLE, DES COLLECTIVITES ET PARTENAIRES ET DU PUBLIC SUR LES TRAVAUX DU SAGE	20
4. MISE EN ŒUVRE DU PROJET 'BAIE 2027'	22
A) COORDINATION ET SUIVI DES ACTIONS SPECIFIQUES DU PROJET 'BAIE 2027'	22
B) FORMATION DES TECHNICIENS REFERENTS	25
C) ACTION 4.4 APPUI AUX TECHNICIENS DES BASSINS-VERSANTS	26
D) MISE EN PLACE ET ANIMATION D'UNE PLATEFORME FONCIERE.....	26
E) LE PLAN DE COMMUNICATION CIBLE « BAIE 2027 »	27
F) ANIMATION DU VOLET ECONOMIQUE	29

Liste des annexes

Annexe 1 : Bilan financier détaillé

Annexe 2 : Détail des montants perçus et des soldes demandés

Annexe 3 : Dossiers instruits et avis émis par la CLE en 2020

Annexe 4 : Certificats administratifs

Annexe 5 : Etat des dépenses et justificatifs

Annexe 6 : Note sur l'entretien et l'aménagement du réseau hydrographique lié au réseau viaire départemental – Disposition QM-13 du PAGD

Préambule

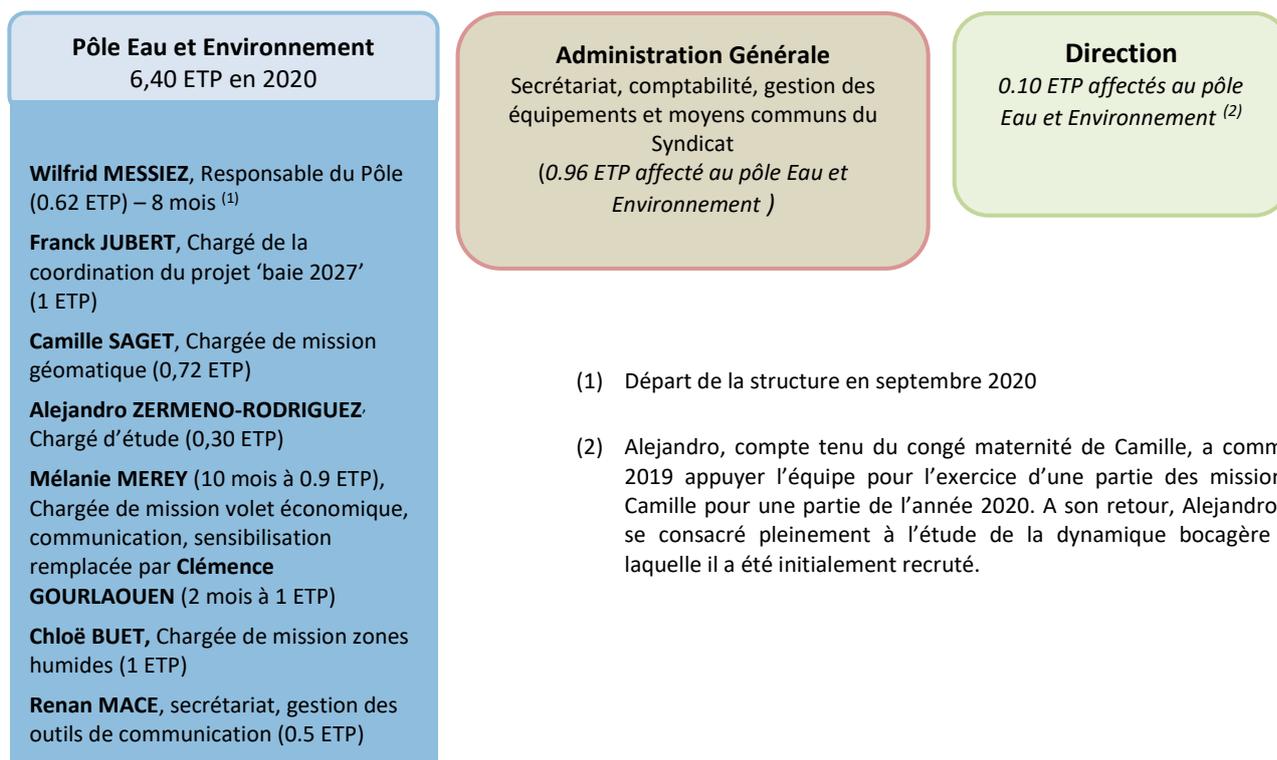
Le SAGE de la baie de Saint-Brieuc a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 janvier 2014.

Le PETR-EPTB assure, conformément à ses statuts, les missions d'animation de la CLE, d'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE, la communication et la sensibilisation autour des enjeux identifiés dans le PAGD, la réalisation des études sollicitées par la CLE.

Le contrat territorial 2017-2021 signé le 16 janvier 2018 confie en outre les missions suivantes à l'EPTB de la baie de Saint-Brieuc :

Article	Mission	Programme 2018
3.2.1.1	Coordination d'ensemble nécessaire à la conduite des actions, la récolte et le traitement des indicateurs du contrat territorial nécessaires au suivi de la mise en œuvre du SAGE (cf. Annexes 3, 4 et 5), soutien aux techniciens des collectivités maîtres d'ouvrage opérationnelles, ainsi que maîtrise d'ouvrage de la plate-forme foncière et de l'animation globale du volet économique du projet baie 2017	Ensemble des lignes d'action (animation CLE-Copil, coordination BV, projet 'baie 2027'...)
4.1.3	Expertise de terrain et mise à jour des inventaires et du référentiel hydrographique conformément à la disposition 8E-1 du SDAGE et dans les conditions décrites dans la note méthodologique adoptée par la CLE dans sa délibération N° 2017-025, gestion des litiges et suivi de l'état des milieux et des mesures compensatoires	Animation Suivi des zones humides et des mesures compensatoires, gestion des litiges, mise à jour du référentiel hydrographique
4.2.1	Chartes communales pour une gestion durable des eaux	Animation Coordination bassins-versants
4.2.1.2	Mise en œuvre avec le Conseil Départemental de la prise en compte par ce dernier du référentiel hydrographique dans l'entretien des fossés et cours d'eau situés en bordure de voirie départementale.	Animation Mise en œuvre du SAGE
4.2.3	Sensibilisation, formation aux enjeux du SAGE et du projet baie 2027 dans le cadre de l'enseignement secondaire et supérieur sur le territoire (lycées agricoles), En partenariat avec les EPCI du territoire, recherche de mutualisation des outils de sensibilisation et de communication à destination du grand public	Animation Coordination bassins-versants Communication
4.3	Portage et animation du Plan Agro-Environnemental et Climatique, l'animation et le suivi étant à la charge des EPCI pour chacun des bassins concernés	Coordination du projet 'baie 2027'
4.3.1.1	Mise en œuvre des outils de coordination du projet 'baie 2027'	
	Mobilisation des techniciens référents	Mobilisation techniciens référents
	Soutien technique aux techniciens de bassins (Fiche action 4-4)	Action 4.4 / coordination du projet 'baie 2027'
	Plan de communication	Plan de communication
4.3.1.3	Volet économique	Volet économique
4.3.1.4	Volet foncier	Volet foncier
4.4.6	Animation du groupe de travail 'bocage'	Coordination bassins-versants
	Méthode de suivi de l'évolution du bocage	
4.6.2	Profils conchylicoles	Animation de la CLE (groupe de travail assainissement)
5.1	Bilans annuels et rapport d'activité	Animation de la CLE
5.2	Suivi de l'atteinte des objectifs	Coordination bassins-versants
6.1	Animation des instances de pilotage	Animation CLE
		Coordination projet 'baie 2027'

L'ensemble de ces missions ont été assurées en 2020 par l'équipe du Pôle d'Equilibre en mobilisant les moyens humains suivants :



(1) Départ de la structure en septembre 2020

(2) Alejandro, compte tenu du congé maternité de Camille, a comme en 2019 appuyer l'équipe pour l'exercice d'une partie des missions de Camille pour une partie de l'année 2020. A son retour, Alejandro a pu se consacrer pleinement à l'étude de la dynamique bocagère pour laquelle il a été initialement recruté.

La composition de l'équipe a évolué à partir du 1^{er} septembre 2020 avec le départ du chef de projet. L'ingénieur collaborateur a repris la responsabilité de l'équipe. La réorganisation des tâches s'est mise en place au fur et à mesure et devrait encore évoluer avec le recrutement d'un(e) chargé(e) de missions qui s'occupera du sujet de la gestion quantitative de la ressource et participera à l'animation de la CLE.

Le budget SAGE, à l'instar des budgets SCOT et Pays touristique, est intégré au budget général du Pôle d'Equilibre du Pays de Saint Brieuc, mais fait l'objet d'une comptabilité analytique propre.

L'année 2020 aura été perturbée bien évidemment par le contexte sanitaire mais aussi par un renouvellement complet de la CLE induit notamment par les élections municipales. Les travaux menés en 2020 sont en particulier :

- La finalisation de l'étude sur l'évolution du bocage. Un rapport d'étude a été produit en janvier 2021. Un document de vulgarisation et une présentation des résultats en CLE sont prévus en 2021 ;
- Les débuts des travaux sur les enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eaux. Un premier jet du cahier des charges de l'étude « HMUC » sur le périmètre du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc a été rédigé et partagé avec les partenaires techniques. Le départ du chef de projet en septembre ainsi que le retard dans la mise en place de la nouvelle CLE a ralenti les travaux sur cette étude. Le lancement de celle-ci devra intervenir avant la fin de l'année 2021 ;
- Un travail conjoint avec le Conseil Départemental et les EPCIs pour la mise en œuvre de la disposition QM-13 du SAGE entretien des fossés en bordure de voirie (Article 4.2.1.2 du CT) ;
- L'avancement de l'inventaire des plans d'eau sur le bassin versant. Il sera terminé en 2021 et alimentera la future « HMUC » ;
- La création d'un film expliquant les actions du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc en faveur de la qualité de l'eau ;
- La participation aux évaluations du Plan Algues Vertes (Evaluation à mi-parcours ainsi que l'évaluation par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des comptes de Bretagne) et l'animation des instances locales pour alimenter ces travaux ;
- Un travail sur les filières économiques porteuses de progrès environnementaux (blé noir, porcs HVE, filières laitières...)

Les travaux réalisés en 2020

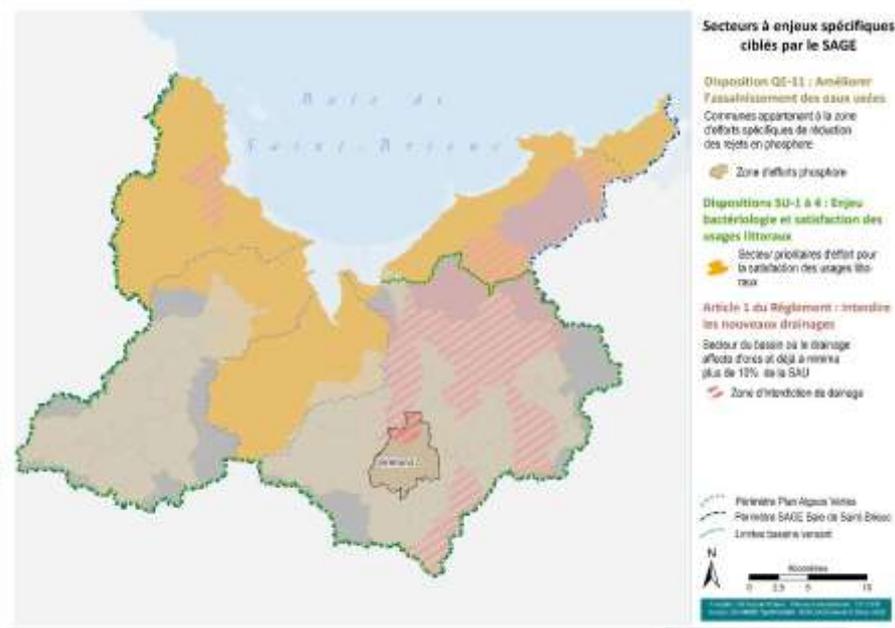
1. Etudes

a) Mise en œuvre du volet « EAU » en amont des documents d'urbanisme des communes du SAGE

Salaires	Coûts intégrés au « Suivi des mesures compensatoires, gestion des litiges, mise à jour des inventaires »
Frais de fonctionnement	
TOTAL ACTION	

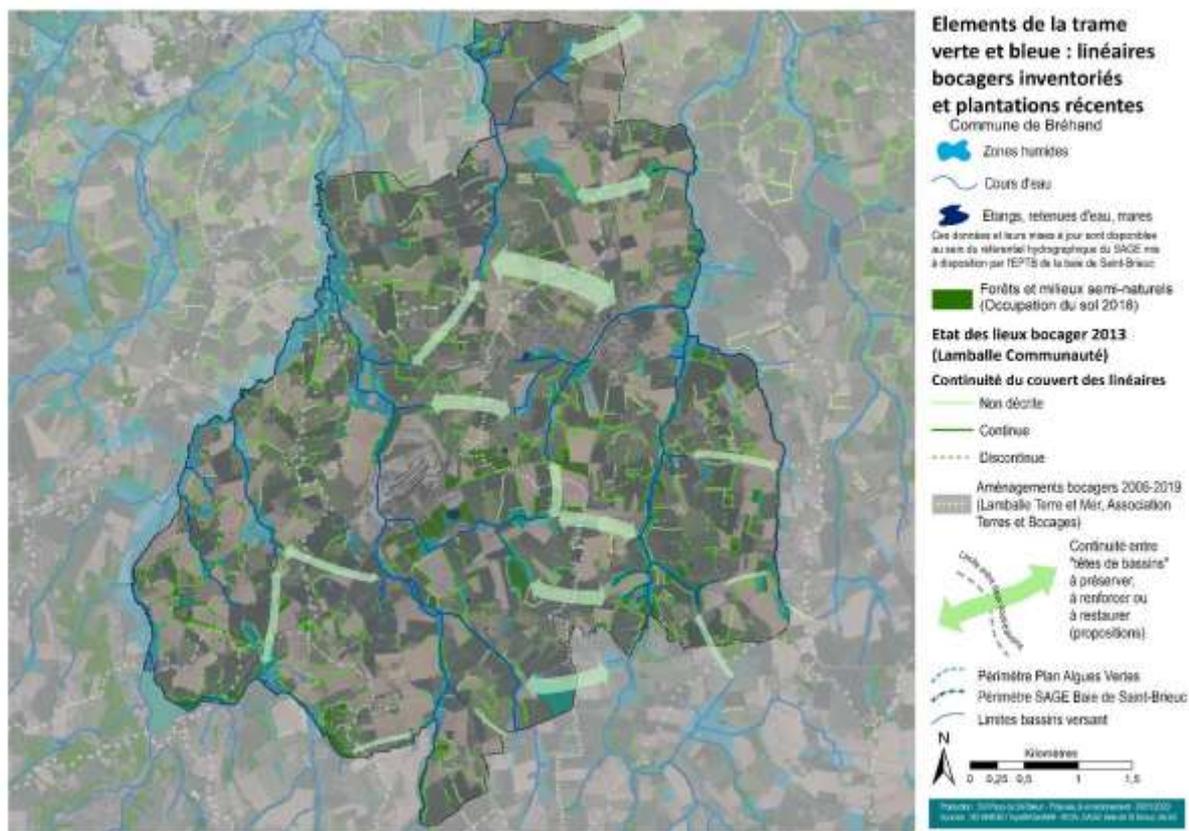
Suite au travail en 2018 sur la conception d'un volet eau du ScoT visant l'intégration pleine et entière des enjeux du SAGE par les communes lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, ([Vade-mecum pour l'intégration des enjeux Eau dans les PLU-PLUi](#)), les « annexes Eau » des notes pour la prise en compte de ces enjeux ont été élaborées en 2020 et fournies, dès les délibérations de révision des PLU des communes de **Bréhand** et **Pommeret**. L'annexe pour **Lamballe-Armor** a également été mise à jour en fin d'année.

Cette annexe, produite par le PETR-EPTB et partagée par le groupe d'élus mobilisés dans l'examen des PLU, associe les services compétents de l'EPCI concernée et présente les ressources et données disponibles pour accompagner la commune sur ces thématiques.



Dans ces « annexes Eau » sont rappelés, à l'échelle de la commune :

- Les masses d'eau et leur état, possiblement impactées par les choix de développement de la commune ;
- Les enjeux spécifiques au SAGE identifiés sur le territoire de la commune (*Cf. carte ci-dessus*) ;
- Les enjeux concernant l'assainissement (*réseau, stations de traitement, assainissement non collectif: état des installations, fonctionnement, travaux prévus ou nécessaires*) ;
- La gestion des eaux pluviales, l'intérêt de l'élaboration d'un schéma d'assainissement, les enjeux à prendre en compte ;
- Le risque inondation et les enjeux de sa non aggravation ;
- Les trames vertes et bleues : inventaires et données à prendre en compte, précautions, règle du SAGE, enjeux de continuité écologique.



b) Suivi de l'évolution du bocage

2019		
Salaire		4 557,15 €
Frais de fonctionnement		484,42 €
Prestation extérieure		3390 €
Total 2019		9 036,80 €
2020		
Salaire		16 310,96
Frais de fonctionnement		5 412,09
Total 2020		21 723,04 €
2021		
Salaire		6 256,80€
Total 2021		6 256,80€
Total Général		37 016,64 €

Le départ en congé maternité de la chargée de mission en géomatique durant l'été 2019 a imposé dans l'urgence une réorientation de ce recrutement afin de pallier son absence sur la fin d'année 2019 et jusqu'à la fin de son congé maternité (août 2020).

Le chargé d'étude a donc commencé à travailler à temps plein sur l'étude des dynamiques du bocage à partir du mois de septembre 2020.

De septembre à décembre, le chargé d'étude a finalisé la numérisation de l'ensemble des données nécessaires à cette étude (parcellaires, d'occupation du sol, linéaires bocagers apparus/disparus) couvrant une surface de **6 800 ha sur trois « millésimes »** de photographie aérienne 1981, 1998 et 2012, ce qui représente un peu plus de **20 000 ha**.

Ce travail de numérisation et de photo-interprétation est très conséquent. Le temps nécessaire à la numérisation a été sous-estimé dans la première phase de l'étude.

Le chargé d'étude a donc, à partir de janvier 2021, calculé les différents indicateurs prévus dans la méthode initiale en adaptant toutefois cette dernière en supprimant certains indicateurs et en en proposant d'autres plus pertinents. Il a été force de proposition et grâce à des outils statistiques (logiciel R) a réussi à proposer des indicateurs permettant de mettre en évidence les dynamiques du bocage de la baie de Saint-Brieuc.

Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une réunion de restitution qui s'est déroulée le vendredi 29 janvier 2021.

Le chargé d'étude a rédigé un rapport technique succinct (cf Annexe 7) car il a eu peu de temps à y consacrer. Un travail de valorisation des données et des analyses produites sera à réaliser en 2021 afin de communiquer de manière claire et pédagogique sur les résultats de cette étude.

c) **Etude de fragilité quantitative de la ressource, connaissance des régimes hydrologiques et fragilités des territoires (pré-HMUC)**

Le SAGE de la baie de Saint-Brieuc a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 janvier 2014. L'aspect quantitatif de la gestion des eaux n'a pas été identifié comme un enjeu prédominant lors de l'élaboration du SAGE (état des lieux et diagnostic menés entre 2007 et 2009).

Dans ses dispositions, le PAGD ne prend en compte cet enjeu qu'au travers :

- Du **volet Inondation** (Disposition IN-2 visant la réalisation des schémas d'assainissement pluviaux, la limitation de l'imperméabilisation et la gestion des eaux à la parcelle) ;
- Du **volet Satisfaction de l'usage relatif à l'alimentation en eau potable** (Dispositions SU-5 à SU-8, posant les principes d'une diversification des ressources actuelles, d'économies d'eau par les collectivités et de sécurisation du traitement des eaux issues de la retenue de Saint-Barthélemy) ;
- Du **volet Qualité des milieux** (Dispositions QM-2 visant la renaturation en particulier du Gouëdic et la réduction des à-coups hydrauliques) et QM-3 visant la mise en place d'un comité de concertation pour la gestion du barrage de Saint-Barthélemy tenant compte des enjeux de milieux à l'aval et de continuité écologique ;
- De la **règle N°3** interdisant la création de tout nouveau plan d'eau.

Depuis l'approbation du SAGE, la Commission Locale de l'Eau a constaté :

- Le faible niveau de mise en œuvre des dispositions précédentes ou l'inadéquation de la rédaction de ces dispositions par rapport à l'évolution du contexte, des outils et des responsabilités dans leur mise en œuvre ;
- Une augmentation conséquente du nombre de forages déclarés sur le périmètre du SAGE (+ 29 % entre 2015 et 2018, à usage agricole, domestique ou AEP pour l'essentiel), sans qu'il soit possible, faute de récolement, de dimensionner les volumes en jeu ;
- Des difficultés d'amélioration de l'état écologique global de certaines masses d'eau, en particulier celles soumises à forte pression urbaine (imperméabilisation des sols et artificialisation des débits, importance des rejets d'assainissement cumulés), et du caractère limitant dans l'évaluation des indices biologiques sensibles aux perturbations du régime hydrologique (IPR, I2M2) ;
- Une augmentation très significative, depuis 2017, des volumes d'eau potables consommés à l'échelle départementale (Observatoire de l'eau des Côtes d'Armor), remettant en cause les scénarios de stabilité à la base des schémas d'alimentation établis à ce jour, conduisant le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable à mettre en œuvre le projet « De l'eau pour demain » afin d'en élucider les causes et d'adapter sa stratégie de mobilisation de la ressource ;
- Un épisode de sécheresse hivernale (2017) inédit conduisant à des limitations de débits incompatibles avec les objectifs de préservation et de restauration des habitats sur certaines portions de cours d'eau (aval du Gouët), et des risques d'augmentation de la fréquence et de l'intensité des étiages sur les cours d'eau bretons du fait des conséquences du changement climatique (météo-France, <http://www.drias-climat.fr/>).

Le projet de **SDAGE Loire-Bretagne 2017-2021**, dans la **disposition 7 B-2** qui s'applique au bassin de la baie de Saint-Brieuc, afin de prévenir l'apparition d'un déséquilibre besoin-ressource, limite l'augmentation des prélèvements autres que ceux destinés à l'eau potable à 0.15 mm de la lame d'eau écoulée, sans qu'un dispositif de mise en œuvre de cette disposition soit clairement établi à ce jour. Dans sa **disposition 7A-2**, il invite les SAGE à mener des analyses HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) visant à se doter de débits d'objectifs d'étiage et/ou niveaux d'objectifs d'étiage et à préciser les conditions de prélèvement les mieux adaptées au territoire (réserves de substitution, prélèvements hivernaux, etc.).

Il est prévu, lors de la révision du SDAGE, pour la période 2022-2027, que la **disposition 6-E** prévoyant la réservation de nappes souterraines à l'alimentation en eau potable, soit étendue aux ressources sur socle. Le BRGM, dans son projet Anafore, identifie 3 Zones Potentiellement Productrices ayant vocation à devenir des **Nappes à réserver pour l'Alimentation en Eau Potable (NAEP)** sur le périmètre du SAGE baie de Saint-Brieuc, représentant 4 330 ha (4 % du bassin-versant). Le secteur de la Poterie, à Lamballe, où des explorations sont en cours par le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre en vue d'une exploitation future, n'a pas, à ce stade, été retenu.

Dans sa **feuille de route** adoptée le 4 octobre 2019 (délibération N° 2019-015), la CLE a pris des engagements sur la période 2020-2024 :

- I. Dès l'automne 2019 : participation aux travaux conduits par le BRGM, le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau des Côtes-d'Armor (SDAEP 22 - en partenariat avec les autres syndicats d'alimentation en eau des départements bretons), dans le cadre du projet breton « De l'eau pour demain ». Une première réunion entre les SAGE et le SDAEP 22 s'est tenue le 25 septembre 2019 afin de partager et d'échanger sur les constats ;
- II. Lancement en 2020 sur chaque SAGE d'une étude « connaissance des régimes hydrologiques et fragilités des territoires, sur la base du cahier des charges en cours d'élaboration dans le cadre du SAGE Rance-Frémur. Ces études s'apparentent à des études préalables à une démarche Hydrologie, Milieux, Usages et Climat telles qu'inscrites dans le chapitre 7 du SDAGE Loire-Bretagne.
- III. Sur la période 2021-2024, candidature à un « Projet de Territoire de Gestion de l'Eau » tel que prévu dans l'instruction ministérielle du 7 mai 2019 commun aux 5 SAGE nord-costarmoricaïns (Cf. carte) et constitution d'une « inter-CLE » élargie pour mener ces travaux.

Des réunions ont été organisées afin de préparer l'étude sur le territoire du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc :

25 juin 2020	Cotech pour la rédaction du cahier des charges
28 août 2020	Réunion InterSage – Etude Quantitative
4 novembre 2020	Réunion InterSage – Etude Quantitative
23 novembre 2020	Echange sur Etude Quantitative avec Enora Keromnes (Région Bretagne)

L'étude entend rassembler les éléments de connaissance permettant à la CLE d'enrichir son approche des enjeux quantitatifs sur le bassin de la baie de Saint-Brieuc, et de lui fournir les outils (valeurs, méthodes, références, bases de données) nécessaires dans le but :

- D'alimenter la réflexion prévue à l'échelle supra (identification des volumes disponibles par usage dans le cadre du Projet de Territoire de Gestion de l'Eau) associant l'ensemble des usagers et permettant l'élaboration de stratégies cohérentes de mobilisation de la ressource (eau potable, industrie, agriculture) compatibles avec la préservation ou l'atteinte du bon état des milieux ;
- De nourrir la future révision du SAGE (horizon 2023-24) et l'introduction d'un chapitre « Gestion quantitative » se dotant le cas échéant des objectifs, dispositions et règles nécessaires sur ce volet (débits objectifs, règles de gestion d'ouvrages, limitation de l'imperméabilisation, objectifs de désimperméabilisation, détermination de volumes disponibles, conditions de mise en place de réserves de substitution, etc....) afin de garantir un équilibre durable entre usages et qualité des milieux.

Le départ du chef de projet en septembre ainsi que le retard dans la mise en place de la nouvelle CLE a ralenti les travaux sur cette étude. Le lancement de celle-ci devra intervenir avant la fin de l'année 2021.

2. Animation de la CLE et mise en œuvre du SAGE

a) Animation des réunions de la CLE, de ses commissions et groupes de travail, suivi et coordination des études, réalisation des bilans d'avancement pour la mise en œuvre du SAGE (Tableau de bord)

Salaires	1.23 ETP	64 476,99 €
Frais de fonctionnement		17 038,81 €
Prestations		0 €
TOTAL ACTION		81 515,80

Il s'agit de la première mission de la cellule d'animation qui se traduit par :

- L'organisation, l'animation et le suivi des réunions plénières de la CLE, ainsi que de l'ensemble de ses commissions et groupes de travail, la rédaction, la validation et la publication des comptes-rendus de séance après intégration des modifications éventuelles ;
- La récolte, le traitement des données et la production des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE et du Contrat Territorial 2017-2021 rassemblés dans le [tableau de bord-bilan 2019](#) mis à disposition des membres de la CLE le 10 novembre 2020 et qui a été adopté par la CLE le 5 février 2021;
- L'instruction des dossiers et l'animation des procédures concernant les projets soumis à l'avis de la CLE (Cf. Annexe 3). La CLE s'est notamment autosaisie de deux dossiers ICPE agricoles ;
- L'animation, la sensibilisation, la promotion des dispositions du SAGE, la représentation de la CLE auprès des acteurs du territoire et des partenaires.



L'année 2020 a été marquée par le renouvellement total de la composition de la CLE. La nouvelle forme de l'arrêté a conduit la cellule d'animation à solliciter la désignation des représentants auprès de l'ensemble des structures membres de la CLE. Le contexte sanitaire a bien évidemment perturbé le calendrier de travail de la CLE qui n'a pu être installée que le 18 décembre 2020.

1) 2 réunions de la CLE en 2020

14 février 2020	Opportunité de révision du SAGE Evaluation à mi-parcours du Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes
18 décembre 2020	Election du Président et des instances de la CLE Présentation des programmes 2021 des maîtres d'ouvrages du Contrat Territorial

2) 4 réunions du Bureau de la CLE

24 janvier 2020	Avis de la CLE sur le projet d'aménagement du plan d'eau de Robien, Gouëdic Avis de la CLE sur le dossier de l'EARL Le Corguillé Préparation de la CLE du 14 février
11 mars 2020	Avis de la CLE sur le projet de remise en service de la carrière du Lourtauais à ERQUY Avis de la CLE sur le projet de l'EARL La Roche Martin à HILLION Avis de la CLE sur les principes de mise en œuvre des mesures compensatoires de la rocade briochine et sur la localisation des bassins pluviaux section C
19 juin 2020	Avis de la CLE sur une modification de l'inventaire de PLEMY Avis de la CLE sur des demandes de dérogation à la règle N°4 du SAGE, à YFFINIAC et HENANSAL Positionnement de la CLE sur un projet de photovoltaïque au sol à PLOUFRAGAN Positionnement de la CLE sur un projet de retenue collinaire à TREGOMEUR Sollicitation de retour terrain et mise à jour zones humides à SAINT-JULIEN Arrêté de composition de la CLE et calendrier 2020 Etude fragilité hydrologique ou « pré-HMUC » Mise en œuvre du SAGE / Contrat Territorial et Baie 2027
21 décembre 2020	Avis de la CLE sur des modifications de l'inventaire de PLELO, TREMUSON, PORDIC, SAINT-JULIEN, PLOUFRAGAN Approbation de 6 dispositifs dérogatoires à la « Directive Nitrates » sur les communes de QUESSEY, HENON, LAMBALLE-ARMOR et TREBRY Rocade briochine : bassin de rétention et mesures compensatoires Information pollution du Douvenant

3) 2 réunions de la commission d'examen

20 janvier 2020	Examen du projet d'aménagement étang de Robien et du dossier ICPE EARL Le Corguillé à Hillion
21 février 2020	Examen des dossiers de la carrière du Lourtauais à Erquy et ICPE EARL de la Roche Martin à Hillion

4) Aucune réunion du groupe de travail continuité écologique

Au cours de l'année 2020, le groupe de travail continuité écologique de la CLE n'a pas été réuni.

Faute de temps, l'examen du projet d'aménagement de l'étang de Robien a été vu en commission d'examen sans analyse préalable du groupe de travail continuité.

En 2021, le groupe de travail continuité devra être remobilisé, suite à la sollicitation de la FDPPMA et des AAPPMA, sur la mise en place d'une circulation efficiente des informations en cas de pollution des milieux aquatiques. Il devra aussi être mobilisé afin de construire les actions du futur contrat territorial et d'adapter les indicateurs des actions en faveur de la continuité écologique.

5) 3 réunions du groupe de travail zones humides

10 juin 2020	Instruction de diagnostics ponctuels (La Ville Norme, le Gué Beurroux, la Noë Guénite, les Alleux, Saint-Meux et le Tertre Beauvais à PLEMY), Instruction de 2 demandes de dérogation à la règle n° 4 du SAGE pour chemins agricoles en zones humides (le Val à YFFINIAC et le Maupas à HENANSAL) Instruction de 3 positionnements sur projets (retenue collinaire à TREGOMEUR et parc photovoltaïque au sol à PLOUFRAGAN) et concernant un ancien remblai à SAINT-JULIEN Instruction préalable de 7 aménagements dérogatoires à la « Directive Nitrates »
3 novembre 2020	Instruction de diagnostics ponctuels (ZA de l'aéroport à PLELO et TREMUSON, Crehenneuc et rue des Chênes à SAINT-JULIEN, rue de la Porte Rouault à PLOUFRAGAN) Echanges autour de l'opportunité d'un diagnostic ponctuel à PLURIEN (piste cyclable) Instruction de 6 aménagements dérogatoires à la « Directive Nitrates » Pré-instructions de 2 demandes de dérogation à la règle n° 4 du SAGE (le Doublet à ERQUY et les Touches à HENANSAL)
15 décembre 2020	Instruction en vue d'un avis de la CLE sur la rocade briochine (bassins pluviaux et avancement des recherches de mesures compensatoires zones humides) Instruction d'un diagnostic ponctuel (ZA de l'aéroport à PORDIC) Instruction d'expertises cours d'eau réalisées par la DDTM et compléments à réaliser

6) Pas de réunion du groupe de travail assainissement

Tous les comptes rendus de ces réunions ont été publiés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur le site intranet du Pays de Saint-Brieuc <http://intranet.pays-de-saintbrieuc.org>, à la rubrique SAGE / Compte-rendu de réunions.

7) Pas de réunions du groupe de rédaction et de suivi du PAGD

Ce groupe de travail technique réunit les coordinateurs bassin-versant des EPCI (Saint-Brieuc Armor Agglomération, Leff Armor Communauté, Lamballe Terre et Mer), la Chambre d'agriculture, Coop de France ouest, Eaux et Rivières, la Chambre d'agriculture, le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau, la MISEN, la DREAL et la Région Bretagne. Il n'a pas été sollicité en 2020.

8) Etude Hydrologie, Milieux, Usages, climat

Cf. partie 1. c)

Des réunions ont été organisées afin de préparer l'étude sur le territoire du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc :

25 juin 2020	Cotech pour la rédaction du cahier des charges
28 août 2020	Réunion InterSage – Etude Quantitative
4 novembre 2020	Réunion InterSage – Etude Quantitative
23 novembre 2020	Echange sur Etude Quantitative avec Enora Keromnes (Region Bretagne)

9) Réunions d'information, de veille technique et scientifique, de suivi et de représentation du SAGE

7 janvier 2020	Rencontre Etudiants Exeter
9 janvier 2020	Colloque CRESEB/APPCB « De l'Eau pour demain »
22 janvier 2020	Réunion SDAGE à la DDTM 22
30 janvier 2020	Temps sur les sciences économiques et eau au CGLE
20 février 2020	Point Lamballe Terre et Mer, Syndicat Départemental d'Energie, Chambre d'Agriculture SAGE sur les liens entre les politiques énergétique et de qualité de l'eau
20 février 2020	Commission littoral du Comité de Bassin (Nantes)
15 juillet 2020	Réunion d'informations BRGM
10 septembre 2020	Journée ATBVB d'informations sur les enjeux Conchylicoles
17 septembre 2020	Webinaire sur la solidarité autour de l'Eau
20, 21 et 29 septembre 2020	Journées nationales SAGE
21 octobre 2020	Rendez-vous avec la municipalité de Binic
9 novembre 2020	Rendez-vous avec la municipalité de Binic
6 novembre 2020	Présentation actions SAGE+PLAV au COPIL Natura 2000 des sites de la Baie de Saint-Brieuc
13 novembre 2020	Table ronde sur la situation de l'Ic
27 novembre 2020	Webinaire sur les NAEP
2 décembre 2020	AG de l'Association nationale des Elus de Bassin
8 décembre 2020	Assemblée Bretonne de l'Eau – Information sur le SDAGE
11 décembre 2020	Réunion sur l'enquête des pratiques agricoles
17 décembre 2020	Réunion régionale MAEC

Mobilisation de l'équipe :

- Le chef de projet assure l'essentiel du travail d'animation et de préparation des Bureaux de CLE et de CLE, assisté par le secrétaire ;
- L'ingénieur collaborateur assure la préparation et participe à l'animation des séances de la CLE consacrées au suivi des actions du projet 'baie 2027'. Il est également chargé d'assurer l'animation du groupe de travail continuité écologique ;
- Les groupes de travail et commissions prévues par le PAGD (OR-2) : zones humides, assainissement, continuité écologique, rédaction et suivi du PAGD, commission d'examen des dossiers - sont animés par le responsable du pôle, l'ingénieur collaborateur et la chargée de mission zones humides, assistés par la géomaticienne ;

- L'instruction des dossiers soumis à l'avis de la CLE en amont des groupes de travail et commissions est partagée en fonction du plan de charge des membres de l'équipe ;
- L'instruction des PLU (association de la CLE au groupe de suivi du SCOT mis en place par le Pays), est réalisée par le chef de projet en collaboration avec l'équipe du SCOT.
- L'instruction des inventaires et diagnostics et des projets de mesures compensatoires concernant les zones humides et les cours d'eau est réalisée par la chargée de mission zones humides.

Cette organisation a évolué à partir du 1^{er} septembre 2020 avec le départ du chef de projet. L'ingénieur collaborateur a repris la responsabilité de l'équipe et a assuré le travail d'animation de la CLE notamment avec l'installation de la nouvelle assemblée. La Chargée de mission Zones humides a repris l'animation du groupe de travail zones humides et s'est chargée des annexes eau des documents d'urbanisme. Dans l'attente d'un recrutement et d'une réorganisation définitive de l'équipe, la direction du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc est venue en appui de l'équipe.

b) Mise en œuvre du SAGE

1) Documents d'urbanisme

Depuis 2008, un membre de la CLE est associé au groupe de suivi des documents d'urbanisme mis en place par le PETR afin d'instruire les projets et de préparer l'avis rendu en Comité Syndical au titre du SCOT. Le Pôle eau et environnement assiste donc les chargées de mission SCOT dans l'examen des projets, sur leur « volet EAU » et le respect des préconisations du SAGE reprises dans le SCOT en matière de gestion de l'eau et de prise en compte des milieux aquatiques :

- Protection de la ressource, limitation de l'imperméabilisation ;
- Assainissement et capacité des milieux ;
- Gestion des eaux pluviales et lutte contre le ruissellement ;
- Gestion du risque inondation ;
- Protection de cours d'eau et des zones humides (trame bleue) ;
- Protection du bocage, prise en compte des continuités écologiques (trame verte).

Participation et/ou préparation des groupes de suivi des Documents d'Urbanisme du SCOT :

21 janvier 2020	Préparation de l'examen du projet de la modification simplifiée du PLU de Saint-Carreuc avec le service SCOT
3 février 2020	Groupe de suivi SCOT – examen du projet de PLU de Saint-Carreuc
9 juin 2020	Réunion sur l'intégration des données trame Verte et Bleue dans PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération
6 juillet 2020	Rendez-vous Bureau Etudes Environnement pour la révision du SCOT

Exemple de remarques faites et avis formulés par le groupe de suivi à l'issue de l'instruction menée :

Sur les zones humides :

- *De veiller au bon calage de la trame zone humide sur le cadastre pour qu'elle n'empiète pas sur des bâtiments, et pour ce faire, de procéder à quelques vérifications sur la base du document transmis par le service Eau et Environnement du Pays de St-Brieuc.*
- *De modifier la légende « zones humides » sur le plan de zonage « d'après l'inventaire des ZH et des cours d'eau de la commune réalisé par SBAA et validé par la CLE les 13/12/2013 et 19/10/2018 et par la commune de St-Carreuc le 3 novembre 2015, auquel se réfère l'article 4 du SAGE »*
- *De reporter la règle n°4 du SAGE dans les chapitres des zones A et N, dans un souci de lisibilité (même si elle est mentionnée dans les dispositions générales).*

Sur l'assainissement :

- *« - rejette ses eaux usées dans la station d'épuration de St-Carreuc (lagunage naturel), dont les normes de rejet ne correspondent plus aujourd'hui aux objectifs de qualité du milieu récepteur imposés par le SAGE (maintien du bon état écologique de l'Urne). Une nouvelle station d'épuration devrait voir le jour en 2023. Elle conditionnera les possibilités de développement urbain de la commune. »*
- *La commune a fait état dans son projet de PLU de sa volonté d'accueillir environ 80 logements supplémentaires sur toute la période du PLU (pour atteindre 1700 habitants en 2028/2030). Elle devra s'assurer de la programmation effective des travaux sur la station d'épuration à laquelle seront raccordées les habitations, dans la mesure où la station actuelle ne permet pas de traiter tous les effluents de manière optimum.*

La vérification de l'intégration de l'inventaire des zones humides au règlement graphique des nouveaux PLU est également réalisée, en 2020 pour les communes de Saint-Carreuc et de Quessoy (janvier).

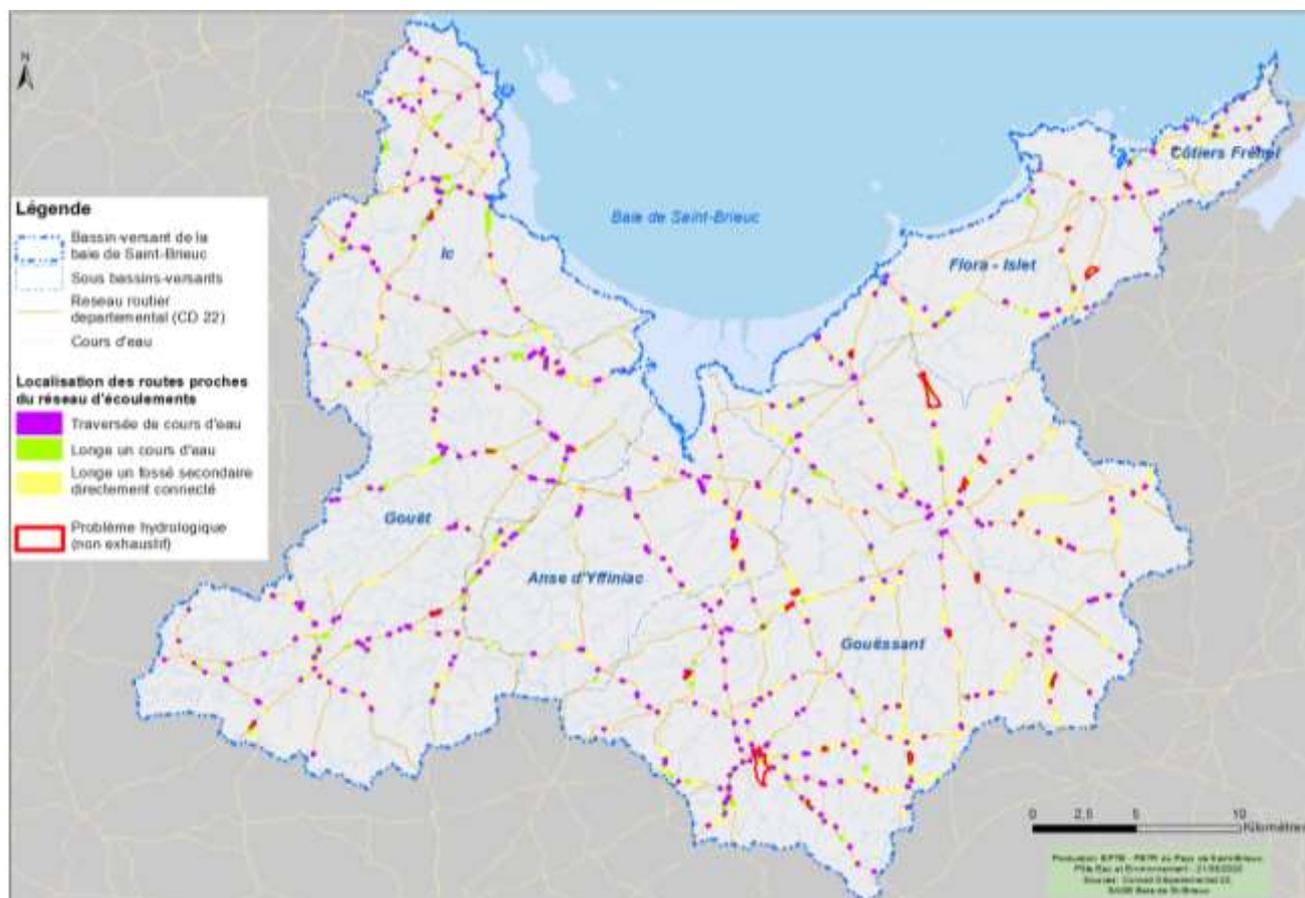
2) Disposition QM-13 du PAGD : entretien des fossés en bordure de voirie (Article 4.2.1.2 du CT)

Après une première réunion datée de mars 2018 permettant de clarifier la mise en œuvre de la disposition QM-13, le Conseil départemental a sollicité le Pays de Saint-Brieuc pour l'identification des secteurs à risques et prioritaires pour la mise en œuvre cette disposition. Plusieurs réunions ont été consacrées à ce sujet en 2020.

17 janvier 2020	Réunion CD 22 QM-13 – rappel de l'historique et définition de la démarche à suivre
16 juillet 2020	Réunion CD 22 QM-13 – état d'avancement de la démarche
21 août 2020	Réunion CD 22 QM-13 – restitution des données produites par le PETR-EPTB

Afin d'apporter un appui au Conseil Départemental dans la mise en œuvre de cette disposition, le PETR-EPTB du Pays de Saint-Brieuc, sur la base du réseau routier du Conseil Départemental et du réseau d'écoulements du référentiel hydrographique du SAGE baie de Saint-Brieuc, a réalisé en 2020 et sur l'ensemble du bassin versant un travail d'identification SIG des voiries se trouvant dans des situations de proximité immédiate du réseau d'écoulements (cours d'eau ou fossé directement connecté) secteurs à risques et prioritaires pour la mise en œuvre de cette disposition. Le PETR-EPTB a également identifié les situations présentant des potentiels problèmes hydrologiques (périmètre du problème identifié ou suspecté, nature du ou des problèmes, propositions d'aménagements ou d'améliorations) et confronté cette analyse à l'avis des services bassins versants des EPCI. Une note a été produite présentant les résultats de l'analyse menée, cette dernière ainsi que l'ensemble des données afférentes ont été transmises aux services en août 2020 (Cf. annexe 6).

L'intégration des données produites dans la mise en œuvre d'une gestion des voiries intégrant les enjeux liés aux milieux aquatiques doit désormais être réalisée par le Conseil Départemental.



c) Valorisation, mise à jour et suivi du référentiel hydrographique du SAGE et des données de suivi du tableau de bord

Salaires	0.39 ETP	17 863,83 €
Frais de fonctionnement		4600,27 €
Prestations		0 €
TOTAL ACTION		22 464,10 €

1) Avancement et intégration des données d'inventaires au référentiel hydrographique du SAGE

Le guide d'inventaire des zones humides et des cours d'eau prévoit que, à partir de la cartographie des espaces stratégiques réalisée, soit mis en place un comité de pilotage communal ainsi que des groupes de travail de terrain qui examinent les propositions de cartes des zones humides et des cours d'eau qui en sont issues. Une consultation du public a également lieu ensuite. A l'issue de l'animation communale, l'inventaire est validé par délibération de la CLE ainsi que par le conseil municipal concerné.

En 2019 ont été intégrées les dernières données issues des inventaires communaux (commune de Ploufragan). Une mise à jour annuelle a également été réalisée en décembre 2020, intégrant les données de diagnostics ponctuels à Planguenoual (La Vollée, suite à mesure compensatoire et Le Clos Chesnard, projet de lotissement), Le Haut-Corlay (frontière avec le SAGE Vilaine) et Plémy (frontière avec le SAGE Vilaine).

A l'issue de cette opération, l'EPTB a diffusé les données complètes du référentiel hydrographique sur l'intégralité des communes relevant de son périmètre et de la validation par la CLE de la baie de Saint-Brieuc (Cf. courrier de M. le Préfet en date du 23 février 2018).



Suivi de l'avancement de la production du référentiel hydrographique diffusé du SAGE de la baie de St-Brieuc

Pour autant, des divergences aux frontières ont été identifiées, entre les données cartographiques produites par unités hydrographiques (espaces stratégiques) et les données produites et diffusées in fine (ou non) sur les communes relevant des SAGE voisins. Pour les parties appartenant au bassin hydrographique du SAGE, l'EPTB a été missionné par la CLE pour procéder aux vérifications et compléments adéquats (cf. délibération N° BC 08/2019). Ces travaux ont été entamés en 2019, poursuivis en 2020 et devront être finalisés (données de Plœuc-L'Hermitage finalisées en 2019, données du Haut-Corlay et de Plémy finalisées en 2020, restent La Harmoye, Plénée-Jugon).

Il est rappelé qu'à ce jour, seule la révision du document d'urbanisme impose la réalisation ou la mise à jour de l'inventaire, et uniquement en ce qui concerne les zones humides. D'après les textes, les communes disposent d'un délai de 3 ans après approbation du SCoT pour « mettre leurs documents d'urbanisme en compatibilité ».

Via le service SIG Pays

Les données du Référentiel hydrographique sont consultables pour ces communes via l'application Urbanisme de Webville Server depuis le mois d'octobre 2014. Les données sont transmises au service SIG Pays à chaque nouvelle mise à jour pour leur intégration à la plateforme cartographique de l'application Urbanisme via Webville Serveur. La dernière livraison en 2020 date du 11 décembre et comporte les données sur l'intégralité du périmètre du SAGE (au sein des 64 communes dont la validation relève de la CLE du SAGE Baie de St-Brieuc pour la version diffusée et de l'ensemble du périmètre hydrographique pour les données non diffusées).

Via un acte d'engagement pour la mise à disposition des données SIG

En 2020, les données ont été livrées à l'ensemble des signataires d'une convention de mise à disposition des données suite à la mise à jour annuelle de décembre (89 fin 2020). En 2020, la mise à disposition des données du référentiel hydrographique a été sollicitée par 7 nouvelles structures (en majorité des bureaux d'études).

Couche « zones humides »

La couche « zones humides » du lot de données a été transmise conjointement au Forum des Marais Atlantique (FMA) et à GéoBretagne lors de la mise à jour. Le dernier envoi pour 2020 date du 11 décembre.

Depuis juillet 2018, la couche des zones humides est disponible en flux wms. De cette manière, l'utilisateur n'a pas à télécharger la mise à jour puisque celle-ci se fait automatiquement via le flux de données.

2) Valorisation des données du référentiel hydrographique

Diffusion, mise à disposition des données :

L'adhésion du Pays de Saint-Brieuc à Geobretagne et la participation de la technicienne en géomatique, ainsi que du chef de projet au comité technique du SIG intercommunal du Pays de Saint-Brieuc permet d'inscrire les projets liés à la gestion des données du SAGE dans une optique d'homogénéisation et de mutualisation afin de maximiser les économies d'échelles et d'optimiser les outils existants.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'annexe 6 de l'arrêté régional « Directive Nitrates », une plateforme de webmapping, créée en 2018, est toujours active et permet aux exploitants agricoles du territoire de prendre connaissance de la cartographie des cours d'eau sur leur parcellaire.

<http://www.pays-de-saintbrieuc.org/consulter/PagePerso.asp?NumPage=1&LangueID=1&IsMenuHaut=0&PagePersoID=34996>



Limiter la création de plans d'eau :

La cellule d'animation du SAGE a réalisé en 2010 un inventaire des plans d'eau dans le cadre du diagnostic du SAGE, ayant abouti à la règle n°3 du SAGE interdisant toute création de nouveaux plans d'eau d'une superficie supérieure à 100 m².

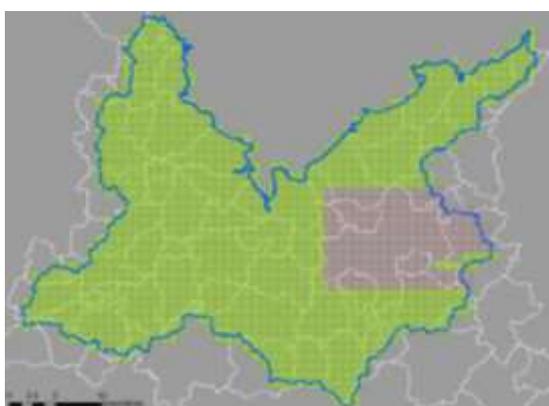
L'évaluation de l'efficacité de cette règle a été initiée en 2019, poursuivie en 2020 et sera terminée en 2021, en renouvelant l'inventaire des plans d'eau réalisé initialement (sur la base de l'orthophotographie de 2018). Cette mise à jour est l'occasion de :

- Corriger les contours des plans d'eau identifiés en 2010, grâce à la meilleure précision de l'orthophoto 2018 ;
- Ajouter les plans d'eau identifiés lors des parcours de terrain réalisés de 2011 à 2018 (inventaires zones humides et cours d'eau) ;
- Supprimer les plans d'eau disparus et modifiés suite à des aménagements (la Ville Durand, Montafilan, etc.) ;
- Ajouter les plans d'eau non détectés en 2010, identifiés sur l'orthophoto 2018, en recherchant leur période de création le cas échéant à partir des orthophotos antérieures (2008, 2012, 2015) ;
- Caractériser les plans d'eau artificiels par recouplement (lagunes d'épuration, bassins tampons des eaux pluviales...), grâce à la photo-interprétation, aux instructions de dossiers sur la période concernée, aux inventaires, aux schémas directeurs de gestion des eaux pluviales réalisés ainsi qu'à l'inventaire sur la gestion des eaux pluviales en cours de réalisation par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Sans être exhaustives, des investigations terrain sont réalisées en complément lorsque la délimitation, l'état ou la connexion du plan d'eau ne peuvent être caractérisés à partir de la seule photographie aérienne.



Illustration du travail de détection par photointerprétation, puis de caractérisation des plans d'eau



Avancement au 31/12/2020 de la couverture du bassin par photointerprétation par mailles de 1000 X 1000 m (en vert mailles couvertes, en rouge mailles restantes)

d) Suivi des mesures compensatoires, gestion des litiges, mise à jour des inventaires

Salaires	1,01 ETP	44 756,25 €
Frais de fonctionnement		13 394,21 €
Prestations		0 €
TOTAL ACTION		58 150,46 €

1) Anticipation /suivi de projets impactant les milieux aquatiques

Le respect de l'article 4 du règlement du SAGE, interdisant la destruction de zones humides, passe par l'anticipation et le suivi de projets susceptibles d'impacter les milieux humides sur le territoire du SAGE. Deux demandes de dérogations ont été soumises à la CLE. Elles ont fait l'objet d'enquêtes sur le terrain afin d'être instruites et de bénéficier d'avis et de préconisations du Bureau de la CLE :

Projet de chemin d'accès bovins laitiers et passerelle au Maupas à Hénansal, avec mesures d'accompagnement et de compensation	Délibération N°2020-007
Projet de chemin d'accès bovins et franchissement de cours d'eau au Val à Yffiniac et mesure compensatoire associée	Délibération N° 2020-008

Deux autres ont également été instruites par le groupe de travail « Zones Humides », mais l'avis de la CLE a été reporté à 2021 en attente de compléments de la part des pétitionnaires (Le Doublet à Erquy et les Touches à Hénansal).

Plusieurs réunions se sont également tenues concernant la rocade briochine et les impacts associés sur les zones humides.

6 février 2020	Rendez-vous bassin pluvial et mesures compensatoires rocade briochine avec CD 22
26 juin 2020	Rendez-vous bassin pluvial et mesures compensatoires rocade briochine avec CD 22

2) Gestion des litiges

Malgré la réalisation des inventaires, certains litiges peuvent subsister concernant l'existence ou la localisation de zones humides ou cours d'eau.

Le litige suivant n'a cependant pas fait l'objet de nouveaux retours terrain, compte tenu de la précision des inventaires, de concertations préalables ou de surfaces de zones humides concernées situées au-delà de la limite réglementaire (1 000 m²) et appelant par conséquent des précisions de la délimitation aux frais des pétitionnaires.

21 avril 2020	Litige zones humides Ploufragan Le Pré Rio, projet d'entrepôt U Logistique
---------------	--

3) Inventaires et diagnostics ponctuels, mises à jour des inventaires (Article 4.1.3 du CT)

Depuis 2018, suite au recrutement d'une chargée de mission zones humides au sein de l'EPTB de la Baie de Saint-Brieuc, les inventaires et diagnostic ponctuels, lorsque jugés nécessaires, sont réalisés en interne avant d'être soumis à instruction et validation par le Bureau de la CLE et les conseils municipaux. En 2020, 6 diagnostics ponctuels post-validation ont été réalisés :

1 ^{er} juillet 2020	Diagnostic ponctuel zones humides à Plélo et Trémuson, ZA de l'aéroport Diagnostic ponctuel zones humides à Saint-Julien, Crehenneuc, mise à jour suite à remblai ancien
18 septembre 2020	Diagnostic ponctuel zones humides à Saint-Julien, dans le cadre d'un aménagement sécuritaire du Groupe scolaire Les Plantes, rue des Chênes
8 octobre 2020	Diagnostic ponctuel zones humides à Ploufragan, rue de la Porte Rouault, dans le cadre d'un projet de maison d'habitation
2 décembre 2020	Diagnostic ponctuel zones humides à Pordic, ZA de l'aéroport, dans le cadre d'une mise aux normes de rejets pluviaux
8 décembre 2020	Diagnostic ponctuel zones humides à Tréveneuc, Kerlan

Tous les rapports de ces diagnostics ont été publiés au fur et à mesure de leur instruction et validation par le Bureau de la CLE, sur le site intranet du Pays de Saint-Brieuc <http://intranet.pays-de-saintbrieuc.org>, à la rubrique SAGE / Documentation / Rapports d’inventaires zones humides validés / Rapports d’inventaires ponctuels. Le rapport de diagnostic ponctuel zones humides à Tréveneuc sera quant à lui instruit en 2021.

4) Suivi de zones humides et des mesures compensatoires

Un suivi annuel de la réalisation des mesures compensatoires sur lesquelles s’est positionnée la CLE, en relation avec les services de l’Etat.

5) Suivi de la reconquête de zones humides

Les actions 4.1 à 4.3 du Contrat Territorial 2017-2021 prévoient des aménagements au sein des bassins versants afin d’améliorer le tamponnement des flux.

Le suivi des bénéfices engendrés dans le cadre d’opérations de reconquête des zones humides a notamment fait l’objet d’une réponse à un appel à candidature lancé par le Forum des Marais Atlantiques en 2018. Cinq sites ont été sélectionnés pour bénéficier de conseils ou d’accompagnements.

2020 a permis de poursuivre l’alimentation des outils de suivi de la reconquête (identification des périmètres de travaux, lien aux suivis éventuels, mise à jour de la description des terrains, identification des potentiels gains fonctionnels).

Un courrier a également été envoyé le 24 septembre 2020 aux exploitants agricoles concernés par la mise en culture de zones humides (prairies permanentes ou assimilées au RPG 2018 vers cultures au RPG 2019), co-signé Président de la Chambre d’Agriculture et Président de la CLE. Ce courrier rappelait l’objectif de mise en herbe de l’ensemble des zones humides incluses dans le parcellaire agricole et invitait les exploitants à se rapprocher des services bassins versants pour travailler à la remise en herbe des zones humides mises en culture entre 2018 et 2019.

e) Coordination globale du Contrat Territorial

Salaires	0.45 ETP	22 435,61 €
Frais de fonctionnement		4262,17 €
Prestations		0 €
TOTAL ACTION		26 697,78 €

1) Réunions de coordination globale du Contrat Territorial 2017-2021 :

9 mars 2020	Réunion sur la problématique Phosphore sur la Flora
3 juillet 2020	Réunion sur les actions agricoles de Lamballe Terre et Mer
9 juillet 2020	Réunion suivi AMPA sur le Gouessant
22 septembre 2020	Réunion de préparation de la CLE Bilan + Travaux à venir
3 novembre 2020	COFIL des actions sur le Chifrouët
7 décembre 2020	COTEC – Point Bilans 2020 – Programmes 2021

Lors de ces réunions, il s’agit d’adapter les actions aux objectifs du SAGE, d’apporter un soutien technique ou méthodologique ou favoriser le partage d’expériences.

2) Mise en place des chartes communales et d’entretien des espaces communaux

D’après les dispositions du SAGE, l’ensemble des communes du territoire auraient dû atteindre les niveaux 4 et 5 définis dans les « Chartes d’entretien des espaces communaux » avant le 30 janvier 2019. Pour rappel, les objectifs fixés dans ce cadre vont au-delà des objectifs « zéro phyto » fixés par la loi Labbé puisqu’ils visent à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, y compris dans l’entretien des cimetières et terrains de sport.

D'après les données du « bilan 2019 » fournies par les partenaires chargés d'accompagner et de suivre la réduction de l'utilisation des pesticides dans la maintenance des espaces accessibles ou ouverts au public, 63% des communes ont atteint les objectifs du SAGE.

Le 8 juin 2020, le PETR a organisé une réunion avec les techniciens de LT&M, SBAA et du Département sur le déploiement des « Charte communale » et « Charte d'entretien des espaces communaux ».

En 2021, trois axes d'actions se dessinent d'après les personnes rencontrées :

- 1) Continuer d'accompagner les communes qui n'ont pas dépassé le niveau 3 pour arrêter de traiter les zones sensibles, stades et cimetières ;
- 2) Consolider les bons résultats obtenus par les communes parvenues aux niveaux 4 et 5 ;
- 3) Travailler avec les paysagistes et jardiniers professionnels pour proposer des formules « zéro phyto ».

Les partenaires pensent qu'une action pourrait être menée par la Région avec la fédération française de football pour travailler sur la problématique d'entretien des stades.

Concernant le déploiement de l'outil « Charte communale » défini dans le SAGE, pour suivre les engagements des communes en faveur des prescriptions qui les concernent, il apparaît que ces Chartes sont trop complexes et chronophages pour être appropriées.

Suite au bureau de la CLE du 22 janvier 2021, les membres souhaitent qu'une réflexion technique soit engagée avec les services des EPCI pour trouver un moyen de faire remonter les indicateurs des dispositions du SAGE qui s'adressent aux communes et qui n'ont pas d'autres modalités de suivi. Si l'outil « Charte communale » est abandonné, les acteurs du territoire devront trouver un autre moyen d'informer les communes sur leur rôle et les prescriptions qui les concernent dans la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Des actions de communication pourraient être mutualisées sur ce point.

3) Travaux sur les milieux aquatiques et la continuité écologique

Cette problématique revêt deux niveaux sur le périmètre du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc. Les travaux milieux aquatiques et la « petite continuité » sont gérés par les agglomérations. Il revient à la cellule d'animation du SAGE de s'assurer du lien entre ces travaux et les problématiques de pollutions diffuses en particulier à travers l'action 4.4 du Contrat Territorial, du transfert d'expériences entre bassins versants.

Pour la continuité écologique, il existe sur le bassin versant des ouvrages (Obstacles sur la Flora, barrage de Pont Roland, ouvrage SNCF sur l'Urne, Ecluse du Légué) ou des portions de cours d'eau (Gouët aval) porteurs de plus d'enjeux et visés par le PAGD du SAGE. La cellule d'animation participe aux travaux et concertations relatifs à ces obstacles et cours d'eau.

Après avoir participé à une réunion sur le futur appel d'offre pour le barrage de Pont Roland le 18 décembre 2019, la cellule d'animation a préparé l'avis de la CLE sur le projet d'aménagement de l'étang de Robien débattu lors de la commission d'examen du 20 janvier 2020. En 2020, la Région Bretagne s'est emparée du problème de la continuité écologique au droit de l'Ecluse du Port du Légué et a mené une phase de concertation avec les acteurs locaux qui ont été associés aux études complémentaires, réalisées au cours de l'année.

12 février 2020	Rendez-vous sur l'aménagement de l'écluse du Légué
9 juin 2020	COTECH Aménagement de l'Ecluse du Légué
2 septembre 2020	COTECH des moulins Grognet et Emmaüs
30 novembre 2020	COTECH Aménagement de l'Ecluse du Légué

Une première production des indicateurs relatifs aux travaux sur la continuité écologique a été publiée dans le tableau de bord 2018 du SAGE. Ce 1^{er} travail n'a pas pu être étendu à l'ensemble du réseau de cours d'eau notamment du fait du contexte sanitaire et de l'absence de la chargée mission géomatique.

L'équipe d'animation participe aussi aux réunions de préparation ou de mise en œuvre des actions prévues par le PAGD du SAGE.

7 janvier 2020	COPIL Milieux Aquatique Ic, Gouet et Anse d'Yffiniac
13 janvier 2020	Réunion Milieux Aquatiques Lamballe Terre et Mer

Le travail de l'équipe d'animation consiste à s'assurer que les décisions prises et que les actions déployées concourent aux objectifs du SAGE.

3. Communication générale et information de la CLE, des collectivités et partenaires et du public sur les travaux du SAGE

Salaires	0.4 ETP	21 915,20€
Frais de fonctionnement		4 441,80 €
Prestations		0 €
TOTAL ACTION		22 357 €

Cette action comprend pour 2020 :

✚ **La gestion d'une rubrique « SAGE » sur le site Internet du Pays de Saint-Brieuc** (www.pays-de-saintbrieuc.org). Informations, actualités du calendrier d'élaboration du SAGE et mise en ligne des documents de cadrage, des études réalisées, des documents validés par la CLE, publications et suivi de la mise en œuvre du SAGE.

✚ **La gestion d'un espace de travail dédié au SAGE sur le site Intranet du Pays** (<http://intranet.pays-de-saintbrieuc.org>). Diffusion des login et mots de passe individuels aux membres (structures et membres nominatifs) de la CLE, mise en ligne des documents de travail, comptes-rendus des commissions, rapports et présentations. Publication de documents d'information, liens vers les sites informatifs sur les domaines de l'eau. Mise à disposition des partenaires des données produites, des dossiers soumis à l'avis de la CLE.

✚ **Rédaction / diffusion de « La lettre du SAGE » format papier** : Chaque année un format 4 pages est adressé à l'ensemble des membres et structures représentées à la CLE, ainsi qu'à l'ensemble des personnes et organismes qui ont été associés à ses travaux. En raison du contexte sanitaire, aucune lettre n'a pu être adressée en 2020. La conception d'une nouvelle mouture a néanmoins débuté en fin d'année et a pu être finalisée puis adressée lors du 1^{er} trimestre 2021.

✚ **Rédaction / diffusion de « la lettre d'information du SAGE » format électronique** : L'année 2020 a vu la création d'une newsletter « commune » à la structure Pays, regroupant les informations de chaque pôle et missions de ce dernier, notamment les informations relatives à la mission SAGE. Elle est diffusée à chaque conseiller municipal, à toutes les structures et établissements publics du territoire Pays. S'il y a nécessité, une newsletter spécifique sur des sujets d'actualité du SAGE (calendrier des réunions, publications, état des travaux, décisions de la CLE, manifestations associées...) pourra être diffusée.

✚ **Communication, sensibilisation des élus, des techniciens et du public**

Une session de formation à l'identification et à la cartographie des espaces stratégiques du SAGE a été réalisée le 18 février 2020. A cette occasion, 10 techniciens ont été formés (coopératives, service bassins versants des EPCI) (cf § 4-c-1).

Une réunion de présentation du référentiel hydrographique a également été réalisée le 12 octobre 2020 à l'attention d'enseignants du lycée agricole de la Ville Davy à Quessoy, en prévision d'une intervention en classe. Cette intervention, prévue fin 2020, a cependant été annulée en raison du contexte sanitaire.

✚ **Vidéo contrat territorial :**

A la demande de M. le Président de la CLE, une vidéo présentant les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc a été finalisée en 2020. Cette vidéo, d'une durée de 7 minutes, présente les actions relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle a été diffusée lors du renouvellement de la CLE le 18 décembre 2020.

Les actions et les habitants du territoire sont au cœur du sujet et les milieux aquatiques constituent le paysage dans lequel ils évoluent. Il ne s'agit pas de tourner un film promotionnel mais de montrer le travail accompli et d'expliquer les difficultés rencontrées sur le terrain qui justifient une implication politique forte.

La réalisation de cette vidéo a débuté en 2019, avec un groupe de travail réunissant tous les partenaires du Contrat Territorial afin de lister les actions à présenter et les messages à faire passer. Un COMOP a également été mis en place pour valider les cas concrets à filmer sur l'ensemble du territoire. Trois jours et demi de tournage ont eu lieu durant le premier semestre 2020 avec la réalisatrice Tatiana DELESSARD.

16/02/2020	½ journée de tournage à la Ville Davy
06/02/2020	Réunion COMOP version 1 vidéo
18/02/2020	Tournage avec Claude Etesse
03/06/2020	Prises de vue avec technicien milieux humides SBAA
11/06/2020	Echanges sur la communication Algues Vertes avec la Direction de la communication à Saint-Brieuc Armor Agglomération
29/06/2020	Journée de Tournage avec réalisatrice
21/07/2020	½ Journée de tournage avec réalisatrice

Le film est disponible sur la chaîne Youtube du [PETR-Pays de Saint-Brieuc](#)

En 2021, le Pays de Saint-Brieuc va travailler sur la construction de 2 outils de communication : une matrice « du qui fait quoi » dans la gestion de l'eau sur le territoire et l'information des communes sur les prescriptions auxquelles elles doivent répondre dans le cadre du SAGE.

✚ Rédaction des communiqués de presse à l'issue des réunions de bilan de la CLE et des grandes étapes du SAGE, revue de presse

Le contexte sanitaire a eu un impact important sur les travaux de la CLE et la périodicité à laquelle cette dernière a pu se réunir, puisque seulement 2 séances ont eu lieu. Le contexte sanitaire a particulièrement retardé le renouvellement de ses instances suite notamment aux élections municipales et à la caducité de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE. La Commission est ainsi restée près de 7 mois sans gouvernance, les élections de ses instances n'ayant pu se dérouler que lors de la séance du 18 décembre.

En conséquence et exceptionnellement, il n'a pas été fait pour cette année 2020 de point presse particulier autour des travaux de la CLE.

4. Mise en œuvre du projet ‘baie 2027’

Sous ce chapitre est regroupé l’ensemble du travail de coordination, de formation, d’animation, de construction partagée des outils opérationnels qui permettent la mise en œuvre des actions du Plan de Lutte contre les algues vertes de la baie de Saint-Brieuc.

Il s’agit en particulier des opérations confiées au Pôle d’Equilibre du Pays de St-Brieuc par le Contrat Territorial signé le 16 janvier 2018 : coordination générale, soutien à l’aménagement des espaces stratégiques (action 4.4 du projet Baie 2027), mobilisation des techniciens (action 5.0.2), volet économique (actions 5.1), animation changement de systèmes (Cf. Annexe 3 de la charte de territoire), gestion de la plateforme foncière (action 5.2.3) et volet communication (action 5.4).

a) Coordination et suivi des actions spécifiques du projet ‘baie 2027’

Salaires	1,2 ETP	68 407,39 €
Frais de fonctionnement		14 744,20 €
Prestations et frais d’animation		0 €
TOTAL ACTION		83 151,59 €

En termes de coordination, le travail de la cellule d’animation de la CLE a consisté en 2020 essentiellement à :

- Assumer la gouvernance du plan en organisant et en animant les Comités Opérationnels (COMOP, ensembles des maîtres d’ouvrage du Plan de lutte et représentants des prescripteurs) ;
- Identifier les exploitants agricoles concernés par le Plan de Lutte ;
- Mettre en place, avec les données actualisées, les outils nécessaires à l’instruction des demandes d’accompagnements techniques des exploitations et participer à cette instruction ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan et communiquer les résultats aux différentes instances (Commission Locale de l’Eau sous sa forme Comité Algues Vertes, Comité Opérationnel, Comité Syndical du PETR EPTB) ;
- Réunir et animer le groupe de rédaction du Plan de Lutte de la Baie de Saint-Brieuc, motiver les arbitrages politiques nécessaires pour mettre en œuvre les actions du projet ‘baie 2027’ (Tome 2 du projet) ;
- Continuer à organiser et coordonner les interventions des différents acteurs dans les opérations de ‘baie 2027’ en particulier pour les accompagnements individuels, les campagnes de reliquats azotés et les chantiers collectifs de semis de couvert en définissant des méthodes de travail communes à l’échelle de la baie. Il s’agit notamment de préparer le suivi des exploitations bénéficiant d’un soutien dans le cadre de ‘baie 2027’ ;
- Participer à la mise en place d’actions de recherche (Modélisation des flux d’azote et des marées vertes) ;
- Assurer la communication autour des résultats de ‘baie 2027’ et la promotion des actions prévues dans le projet ;
- Travailler à la mise en place de nouveaux outils mobilisables dans le cadre de ‘baie 2027’ (aides aux investissements spécifiques aux baies algues vertes, paiements pour services environnementaux).

En 2020, l’évaluation à mi-parcours menée par la coordination régionale et l’évaluation du Plan algues vertes par la Cour des comptes et la Chambre régionale et territoriale des comptes Préfecture de Région ont mobilisé l’équipe du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc. Le chef de projet et l’ingénieur collaborateur ont rédigé les réponses, accompagné les élus et participé aux différents travaux, notamment les comités techniques régionaux.

La CLE a été mobilisée pour échanger sur l’évaluation à mi-parcours ; le Comité Opérationnel s’est réuni en présence des rapporteurs de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes.

1) Réunions de coordination technique liées à la coordination globale du Plan de Lutte contre les Algues Vertes

27 janvier 2020	Réunion Maxi'Couv
13 février 2020	Rendez-vous préparatoire à la journée reliquats et aménagements des espaces stratégiques
19 février 2020	Retex du PLAV Baie de Saint-Brieuc
16 mars 2020	Point évaluation du Plan Algues Vertes par la Cour des Comptes
25 mars 2020	Rendez-vous évaluation du Plan Algues Vertes avec la Cour des Comptes
24 juin 2020	Rendez-vous évaluation du Plan Algues Vertes avec la Cour des Comptes
25 juin 2020	VisioConférence sur le Fond Vert Régional
29 juin 2020	Rendez-vous DREAL sur l'outil d'évaluation de la Directive Nitrates
2 juillet 2020	Echanges avec un groupe d'étudiants sur le Plan Algues Vertes
8 juillet 2020	Réunion technique COOPERL sur le Miscanthus
17 septembre 2020	Porte Ouverte GAB-CEDAPA
6 octobre 2020	RETEX – Process de gestion des plages
16 octobre 2020	Rencontre Etudiants sur le Plan de Lutte contre les Algues Vertes
21 octobre 2020	Rendez-vous avec la municipalité de Binic
9 novembre 2020	Rendez-vous avec la municipalité de Binic
13 novembre 2020	Table ronde sur la situation de l'lc
24 novembre 2020	Point d'avancement 'baie 2027' avec la Chambre d'Agriculture
1 ^{er} décembre 2020	Point téléphonique Projet Miscanthus avec la COOPERL
11 décembre 2020	Point d'avancement 'baie 2027' avec la Chambre d'Agriculture
14 er 15 décembre 2020	Formation PSE

2) Réunions des Groupes techniques du projet de territoire

10 janvier 2020	Réunion de travail avec les techniciens référents sur la candidature de la Baie de Saint-Brieuc à l'appel à projet PSE de l'Agence de l'Eau
-----------------	---

Fin 2019, les structures partenaires ont surtout été mobilisées en fin d'année pour construire la réponse de la Baie de Saint-Brieuc à l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur l'expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE). Ils ont été resollicités en amont du Comité Opérationnel en janvier 2020 pour finaliser cette candidature.

Il est important de noter que ce travail avait permis de remobiliser l'ensemble des structures partenaires aussi bien à l'échelon technique qu'à l'échelon politique avec une forte présence au sein des Comités Opérationnels abordant ce sujet.

Cela démontre qu'un tel dispositif est très attendu par les acteurs de 'baie 2027' et qu'il peut être un très bon support de remobilisation autour du plan de lutte contre les algues vertes.

3) Réunions de la commission investissement (de soutien)

Via le projet 'baie 2027', les exploitants agricoles peuvent bénéficier de jours d'accompagnements techniques pris en charge et d'un meilleur accès aux aides pour des investissements en matériel éligibles au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA). Les exploitations des baies algues vertes peuvent également solliciter des soutiens sur des matériels spécifiques. Un avis favorable de la commission d'examen de soutien aux exploitations de la baie de Saint-Brieuc octroie des points d'éligibilité qui favorisent la priorisation des demandes et permet aux agriculteurs de bénéficier de taux d'aide majorés par rapport au PCAEA. La commission d'examen est chargée de valider ou non les demandes déposées par les agriculteurs. Depuis 2019, elle statue également sur les candidatures aux appels à projets spécifiques déployés par la DRAAF pour l'octroi de soutiens aux investissements dans les baies Algues Vertes. L'accord de la commission est indispensable à l'obtention d'aides.

Cet examen a été confié à cette commission dont la composition est définie dans le paragraphe 3.3 du tome 2 du projet 'Baie 2027' pour un traitement uniforme des dossiers à l'échelle de la baie. La commission se prononce sur les demandes des exploitants agricoles en fonction de leur situation, de leur évolution passée et de leur projet.

Cette commission est également chargée d'examiner les demandes d'accompagnements techniques des agriculteurs instruits par les techniciens de la Chambre d'Agriculture, de Lamballe Terre et Mer, de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de l'EPTB. Pour assurer une fluidité du dispositif des accompagnements techniques, cette instruction technique est réalisée tous les 15 jours. Si le résultat de l'instruction est favorable, l'accord est transmis à l'agriculteur et son technicien ; la commission est ensuite informée de l'accord donné. La commission examine en séance uniquement les demandes ayant soulevé des interrogations lors de la pré-instruction.

14 mai 2020	Commission de soutien (validation des demandes d'aides et d'accompagnement des exploitants agricoles)
9 septembre 2020	Commission de soutien (validation des demandes d'aides et d'accompagnement des exploitants agricoles)

En 2020, la commission a examiné 23 demandes d'aides (hors avis sur les accompagnements techniques). Elle a émis un avis défavorable sur un dossier et s'est abstenue sur une autre demande (la rendant inéligible de fait).

4) Réunions du Comité opérationnel et de coordination locale

13 janvier 2020	Candidature de la Baie de Saint-Brieuc à l'appel à projet PSE de l'Agence de l'Eau
24 juin 2020	Réunion sur l'évaluation de la politique de lutte contre les algues vertes avec la Cour des Comptes

Le 3 juillet 2019, lors d'une réunion avec l'ensemble des parties prenantes, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a pointé un problème de gouvernance dans la conduite des opérations liées aux algues vertes à l'échelle de la baie de Saint-Brieuc et a demandé au PETR du Pays de Saint-Brieuc de faire, pour l'avenir, des propositions adaptées. S'en sont suivis un bureau exceptionnel du Pays et une rencontre des exécutifs des collectivités avec Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture.

La proposition faite consiste en la création d'une Conférence des exécutifs pour la baie de Saint-Brieuc, composée de monsieur le Préfet (ou madame la Préfète), de messieurs les Présidents (ou mesdames les Présidentes) du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint Brieuc, de Lamballe Terre et Mer, de Saint Brieuc Armor Agglomération et de la Chambre d'agriculture. Elle aurait pour membres associés le Président de la CLE, les maires des communes concernées, le DDTM et tous directeurs concernés, les Vice-Présidents en charge de l'eau, de l'environnement, des déchets et de tous sujets intéressant la lutte contre les algues vertes, dans les EPCI, au PETR et à la Chambre d'agriculture, les élus et techniciens de la Région, du Département, de Kerval, du CEVA, de la réserve naturelle. Au cours de ces conférences, les exécutifs prennent connaissance des sujets à l'ordre du jour des réunions du COMOP et les relient aux autres priorités des collectivités représentées. Ils débattent, orientent, arbitrent et prennent des décisions concertées, dans les champs de compétence qui sont les leurs. Ils s'engagent à faire le relais et à mettre les sujets traités à l'ordre du jour des instances qu'ils président ou représentent lorsque c'est nécessaire (pour décision, délibération, vote de budget, dans le cas des collectivités ; arbitrages des administrations centrales pour l'Etat...).

A ce stade, les réunions ont porté quasi exclusivement sur les problématiques liées au ramassage des algues et la gestion de la fermeture et de l'ouverture des plages. M. le Préfet des Côtes d'Armor a réuni le 1^{er} Comité stratégique du Plan Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc en mai 2020 qui a été consacré à la campagne de ramassage 2020.

26 mai 2020	Comité Stratégique du Plan Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc – Campagne de ramassage de l'année 2020
-------------	---

Comités syndicaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc

14 février 2020	Informations candidature de la Baie de Saint-Brieuc à l'appel à projet PSE de l'Agence de l'Eau
3 juillet 2020	Informations sur l'évaluation de la politique de lutte contre les algues vertes avec la Cour des Comptes, l'avancement de 'baie 2027' et les échouages

Des informations régulières sont communiquées sur les travaux du SAGE et de 'baie 2027' aux membres du Comité Syndical. Ces retours sont nécessaires à la bonne compréhension des enjeux par l'ensemble des élus du territoire et pour solliciter les arbitrages sur la mobilisation de moyens humains et financiers.

5) Réunions liées à la coordination régionale du plan

22 janvier 2020	COTEC Régional – Dispositifs Reliquats
28 janvier 2020	Groupe de travail Evaluation du Plan de Lutte contre les Algues Vertes
6 mars 2020	Réunion Chantiers collectifs
19 mai 2020	Réunion d'échanges des 8 baies
11 juin 2020	COTEC Régional
16 juin 2020	COTEC Régional – Evaluation à mi-parcours
30 juin 2020	COTEC Régional
2 juillet 2020	COTEC Régional – Evaluation à mi-parcours
6 juillet 2020	Préparation venue Préfète de Région avec l'agriculteur
7 juillet 2020	Visite de la Préfète de Région
24 septembre 2020	COTEC Reliquats
7 octobre 2020	COTEC – Evaluation à mi-parcours de PLAV
14 octobre 2020	Réunion départementale 22 - Evaluation à mi-parcours de PLAV
20 octobre 2020	Restitution Evaluation à mi-parcours
5 novembre 2020	COTEC
3 décembre 2020	Tournage des retours d'expérience des élus en charge du Plan Algues Vertes

6) Volet connaissance

9 juillet 2020	VisioConférence sur l'Etude Modélisation TNT2/Mars-Ulve
11 septembre 2020	COFIL l'Etude Modélisation TNT2/Mars-Ulve

Sur ce volet, débuté en 2018, les travaux de modélisation des flux d'azote et des marées vertes se sont poursuivis en 2020. Après un travail en collaboration en 2019 avec l'INRA, le bureau d'études SCHEME et le CEVA pour fournir des données nécessaires aux modèles et la définition des scénarios, une première restitution des travaux a eu lieu en 2020. Ce premier travail doit être complété par une amélioration de la modélisation des marées vertes et le test de nouveaux scénarios d'évolutions des pratiques agricoles. Une animation spécifique, à priori en 2021, accompagnera la présentation des résultats à l'ensemble des partenaires de 'baie 2027'.

b) Formation des techniciens référents

Prestations, autres frais	4 725 €
TOTAL ACTION	4 725 €

10 janvier 2020	Réunion de travail avec les techniciens référents sur la candidature de la Baie de Saint-Brieuc à l'appel à projet PSE de l'Agence de l'Eau
3 mars 2020	Journée reliquats et aménagements des espaces stratégiques

Des techniciens des structures ont été à nouveau mobilisés, via la réunion du Groupe technique du 10 janvier 2020 pour finaliser la candidature de la Baie de Saint-Brieuc à l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau sur les PSE (Cf. 4-a-2). En 2020, pour faire suite à l'expression des membres du COMOP sur « *la nécessité de resserrer les liens entre les techniciens des collectivités et ceux des structures de conseils agricoles pour faciliter l'aménagement des interfaces zones agricoles / réseau hydrographique* », une journée thématique a été organisée et a mobilisé les techniciens « milieux » des EPCI ainsi que les techniciens des structures agricoles accompagnant les exploitants. Cette journée a été consacrée au dispositif reliquats azoté le matin et aux aménagements des interfaces cultures-cours d'eau l'après-midi.

c) Action 4.4 Appui aux techniciens des bassins-versants

Salaires	0.2 ETP	8 179,86 €
Frais de fonctionnement		3 082,83 €
Prestations		0 €
TOTAL ACTION		11 262,69 €

1) Travail sur l'amélioration et le suivi des situations de contact cultures-cours d'eau

En appui aux techniciens des EPCI, l'identification des parcelles en contact avec les cours d'eau et la caractérisation des situations a pu être mise à jour sur la base du RPG 2019 et transmise aux équipes des EPCI en mars 2020. En juin 2020 s'est déroulée une réunion d'échanges techniques réunissant les techniciens milieux, agricole et bocage des EPCI afin de :

- Faire le point sur les objectifs du Contrat Territorial sur cette thématique ;
- Rappeler la méthode d'identification des situations de contact (nouveaux techniciens des EPCI notamment), présenter la couche de suivi et les points de vigilance dans la saisie.

Une session de formation à l'identification et à la cartographie des espaces stratégiques du SAGE a également été réalisée le 18 février 2020. A cette occasion, 10 techniciens ont été formés (coopératives, service bassins versants des EPCI).

18 février 2020	Formation des techniciens Zones humides Coopératives et EPCI
30 juin 2020	Réunion technique avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer - « contact cultures-cours d'eau »

Ces travaux ont permis en 2020, de construire :

- L'ensemble des outils et méthodes permettant d'assurer, à partir des données de référence partagées (inventaire des cours d'eau et RPG PAC), le suivi et l'évaluation des situations de contact cultures-cours d'eau (Cf. Tableau de bord 2019 p. 23) ;
- L'instruction de dossiers dans le cadre de la mise en œuvre de la convention pour l'application de l'annexe 6 à l'arrêté établissant le 6^{ème} programme dit « directive nitrates »

L'instruction des aménagements dérogatoires jugés a priori recevables dans la première phase de suivi a mobilisé le groupe de travail zones humides en juin et novembre. Au 31 août 2019, 4 demandes ont été jugées a priori recevables sur le Gouët, 1 sur l'Ic et 7 sur le Gouessant. Parmi eux, 6 aménagements dérogatoires sur le Gouessant ont été instruits puis validés par le Bureau de la CLE en décembre 2020.

L'évaluation et la localisation des situations résiduelles de contact (hors aménagements en cours) sera réalisée sur la base du RPG 2020 dès transmission par l'Etat d'un jeu de données complet sur le périmètre du SAGE, soit pour mars-avril 2021 au plus tard.

2) Aménagements

25 août 2020	Rendez-vous Saint-Trimoël appui Lamballe Terre et Mer comblement de plans d'eau en zone humide lié à la présence d'espèce exotique envahissante
--------------	---

La gestion de crise sanitaire n'a pas permis la réalisation facile de rendez-vous terrain pour des appuis à aménagements.

Pour les travaux plus « classiques », Cf. suivi de la reconquête des zones humides – chapitre 2 d 5.

d) Mise en place et animation d'une plateforme foncière

Salaires	0.1 ETP	3 217,15 €
Frais de fonctionnement		541,21 €
Prestations (convention vigifoncier)		16 200 €
TOTAL ACTION		19 958,36 €

1) Mise en œuvre d'une plateforme foncière sur la baie de Saint-Brieuc

En 2020, 79 notifications ou appels à candidature de biens fonciers intéressants (représentant une surface totale de 211,8 ha) ont été transmis à la Chambre d'Agriculture.

Sont identifiés comme biens intéressants les terres cultivables dont la surface est supérieure à 1 ha, non bâties, non boisées, en situation locative libre, pour lesquels l'acquéreur n'a pas le statut d'exploitant, et sans exemption SAFER.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint Brieuc avait demandé et obtenu, en 2019, la mise en réserve de 8 ha 48 sur la commune de Saint Donan (régularisation d'une demande de mise en réserve déposée en décembre 2018). Depuis, la Chambre d'Agriculture travaille à la construction de scénario d'échanges. Différents évènements ont touché les cédants et agriculteurs intéressés par les échanges et ont empêché la finalisation d'un scénario d'échanges.

En 2020, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint Brieuc a sollicité la mise en réserve des parcelles objet d'un appel à candidature sur la commune de La Méaugon. Cette mise en réserve doit permettre de reconstituer une réserve avec des parcelles proches, propriété d'un agriculteur de Saint Donan, qui devraient être restituées à la réserve après les échanges de Saint Donan.

Fin 2020, la convention liant la SAFER et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc a été reconduite pour bénéficier de la veille foncière via l'outil Vigifoncier en 2021.

Les réunions en lien avec la mise en œuvre de la plateforme foncière sont listées ci-dessous :

7 décembre 2020	Point SAFER sur la prolongation de la Convention Vigifoncier
-----------------	--

2) Suivi de la mise en œuvre des Aménagements Fonciers, Agricoles et Forestiers (AFAF) sur Hénon et Saint-Carreuc

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc a été associée à la commission communale de Saint Carreuc afin de favoriser la prise en compte des cours d'eau et des zones humides dans l'Aménagement Foncier.

14 janvier 2020	Commission communale St Carreuc
-----------------	---------------------------------

e) Le Plan de communication ciblé « baie 2027 »

Salaires	0.43 ETP	24 794 €
Frais de fonctionnement		3 517,85 €
Prestations (conception documents, impression, réalisation des vidéos)		4 475 €
TOTAL ACTION		29 432,41 €

En 2020, il n'y a pas eu de prestations destinées à créer des supports type plaquette ou pastille vidéo.

Les partenaires baie 2027 avaient eu du mal à identifier des exemples d'évolution d'exploitation, supports d'un film sur les trajectoires d'évolution d'exploitations.

Il semblait plus facile d'illustrer les expériences d'échanges sur le foncier mais la finalisation de la vidéo sur les actions du contrat territorial a utilisé la part de temps réservée à la communication par rapport aux autres projets du volet économique. L'équipe étant en sous-effectif à partir du deuxième trimestre, ce projet n'a pas été amorcé et reste conditionné à la poursuite de ce volet dans la suite du plan.

Deux communiqués de presse ont été rédigés conjointement avec les partenaires du projet blé noir et ont donné lieu à la rédaction de plusieurs articles dans la Presse Quotidienne Régionale et la presse spécialisée. Un troisième va paraître en 2021.



Les communiqués bruts sont repris dans l'agro infos de juillet et de septembre. Onze articles sont parus à la suite des conférences de presse organisées. Deux d'entre eux ont été publiés par la Garun Paysanne pour promouvoir sa filière sur le sarrasin et son partenariat avec la crêperie Bertel et la minoterie Roncin.



Titre des publications – blé noir	Journal	Date
Le retour du blé noir pour sauver les sols	Le Télégramme	17-06-2020
On veut plus de blé noir en baie de Saint-Brieuc	Le Penthièvre	25-06-2020
Le blé noir à la reconquête des terres	CAPINOV (site internet)	24-06-2020
Dans la baie de Saint-Brieuc, le blé noir conquiert les terres	Ouest France	19-06-2020
Du blé noir pour la qualité de l'eau en baie de Saint-Brieuc	TERRA	01-07-2020
Dans le Pays de Saint-Brieuc, le blé noir fait son retour aidé par les abeilles	Le Télégramme	15-07-2020
Le Pays de Saint-Brieuc teste le blé noir sur son territoire	Paysan Breton	16-07-2020
Le blé noir, nouvel or noir breton ?	L'hebdomadaire d'Armor	16-07-2020
Le sarrasin fait son retour en Bretagne à la coopérative Garun-Paysanne !	Coopérative Garun-Paysanne (site internet)	22-07-2020
Du blé noir pour la qualité de l'eau en Baie de Saint-Brieuc	Agro Infos n°7 (diffusion mail auprès des 1300 exploitants de la baie de St-Brieuc)	31-07-2020
Le retour du sarrasin en Bretagne	Paysan Breton – article sur la Garun Paysanne, en partenariat avec la Minoterie de Roncin et les Établissements bretons Bertel.	07-08-2020
Pordic. Avec l'aide des abeilles, le sarrasin fait son retour en Bretagne	Pordic. Avec l'aide des abeilles, le sarrasin fait son retour en Bretagne	01-09-2020
Améliorer le rendement du blé noir grâce aux abeilles	Agro Infos n°8	04-09-2020

Le Pays de Saint-Brieuc continuera à participer au déploiement du plan de communication régional sur le PLAV2.

De plus, les rendez-vous en lien avec la Chambre d'Agriculture et les prescripteurs sur le volet communication ont continué en début d'année.

Une rencontre a eu lieu avec la nouvelle responsable du service de communication de SBAA pour discuter de la thématique des algues vertes de la mise en avant des actions de prévention dans le cadre de Baie 2027.

20-01-2020	RDV Cooperl
20-01-2020	RDV Gouessant
11/06/2020	Point communication avec Mme BROCHERIOUX Chrystelle - SBAA
17/06/2020	Conférence de presse sur le projet Blé noir – Pléneuf Val André – J-F LEVEQUE
30/06/2020	Webconférence Région : Nouveaux outils de communication, préparation de l'été et de la rentrée
15/04/2020	Conférence de presse sur le projet Blé noir – Plédran – EARL MICHELET

En 2021, le Pays de Saint-Brieuc va travailler sur la construction de 2 outils de communication : une matrice du « qui fait quoi » dans la gestion de l'eau sur le territoire et l'information des communes sur les prescriptions auxquelles elles doivent répondre dans le cadre du SAGE.

f) Animation du volet économique

Salaires	0.7 ETP	33 348,04 €
Frais de fonctionnement		7 306,31 €
Prestations		1 872,80€
TOTAL ACTION		39 967,73€

L'année 2020 a permis la continuité des projets entamés en 2019 (usine de séchage de luzerne et projet de Coopération européenne) ainsi que, la genèse de nouveaux projets de filière sur le blé noir et la labélisation de porc HVE en lien avec les enjeux du PLAV et la loi EGALIM pour la juste rémunération des producteurs et l'approvisionnement des restaurants collectifs publics en produits de qualité. Mélanie MEREY, est partie en congé maternité mi-juillet 2019 et a été remplacée par Clémence GOURLAOUEN jusqu'en février 2020.

➤ Axe 1 : Promouvoir les démarches qualifiantes existantes ou en projet

Le pôle eau-environnement travaille en étroite collaboration avec le pôle contractualisation du Pays de Saint-Brieuc et les EPCI afin de progresser sur la question de la qualification des produits agricoles locaux de qualité : définition ; mise en relation des acteurs ; promotion ; logistique ; etc.

En effet, avec la parution de la loi EGALIM en novembre 2018, il devient essentiel d'accompagner une montée en gamme et une labellisation des produits du territoire afin de permettre aux collectivités de s'approvisionner localement tout en répondant à leurs obligations. Dans le cadre du projet de Coopération, les cibles (acheteurs) sont plus larges : habitants, restaurateurs, visiteurs, centres de formation, ...

✚ Labélisation Haute Valeur Environnementale d'exploitation de la COOPERL

En 2020, des réflexions ont porté sur la possibilité de créer un label Haute Valeur Environnementale (HVE) avec la COOPERL. Un rendez-vous auprès du PETR a été sollicité par le service environnement de la coopérative pour présenter sa « Charte environnement » reconnue comme niveau 2 de la certification HVE par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Les échanges se poursuivront en 2021 pour travailler à l'introduction de porc labellisé HVE de niveau 3 dans la restauration collective et compléter les exigences de la certification HVE par des mesures complémentaires pouvant faire l'objet de paiements pour services environnementaux.

✚ Filière laitière et grands consommateurs du territoire

Le pays de Saint-Brieuc a répondu à l'appel à projet filière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer une étude sur le développement de nouveaux débouchés pour un lait produit dans des conditions répondant aux enjeux de protection de la qualité de l'eau du territoire. Des liens doivent aussi être établis avec les démarches PCAET.

L'étude a pour but d'affiner le recensement des acteurs de la filière laitière sur le bassin versant (principaux collecteurs, industries agro-alimentaires, cuisines centrales, etc.) ; d'identifier des synergies entre les

démarches qualitatives de ces acteurs et les enjeux environnementaux qui nous concernent ; trouver des leviers pour faire évoluer les pratiques des exploitations approvisionnant les grands acheteurs ; s'entendre sur un mode de commercialisation entre acheteurs et coopératives ; définir un prix rémunérateur et stable qui permette aux exploitants de faire évoluer progressivement leur pratique et d'être rémunéré pour les services environnementaux rendus ; communiquer sur la démarche.

Malgré le refus de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la décision a été prise de poursuivre le travail. La chargée de mission du volet économique intensifiera son portage en 2021, d'autant que certains acteurs ont répondu favorablement aux sollicitations.

➔ **Axe 2 : Accompagner l'émergence de nouveaux projets de filières**

✚ **Le séchage de luzerne**

Le projet de couplage d'une usine de séchage avec la future chaudière de la SOKA a été remis en question en décembre 2019 par les élus du comité de pilotage dans la mesure où cette dernière s'orientait sur un approvisionnement en bois classe C difficilement compatible avec la création d'une usine de séchage de fourrage (problème d'ICPE entre autres).

En 2020, à la demande de Saint-Brieuc Armor Agglomération, les discussions ont porté sur la faisabilité de créer une unité de plus grande dimension (15 à 20 000 T de fourrage par an). Deux réunions techniques animées par le PETR et associant Lamballe Terre et Mer, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Chambre Régionale d'Agriculture et KERVAL ont eu lieu afin de réaliser une pré-étude de faisabilité nécessaire avant de s'engager dans le financement d'une étude plus coûteuse ou l'abandon du projet. Le bureau d'étude MAITREA a proposé plusieurs modélisations technico-économiques du projet.

Pour aller plus loin, les services techniques de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont chargé la Banque des territoires de réaliser une étude flash sur les coproduits qui pourraient alimenter le sécheur en complément de la luzerne car ils sont nécessaires à l'équilibre économique du projet. Par ailleurs, des discussions sont en cours entre l'agglomération de Saint-Brieuc et un consommateur de chaleur complémentaire à l'usine de séchage. Une chaudière à bois classe B (fourni par KERVAL) pourrait couvrir les besoins de ce consommateur grâce à un réseau de chaleur et fournir de l'énergie fatale à un sécheur industriel de fourrages et coproduits agricoles.

✚ **L'implantation de miscanthus sur les zones stratégiques**

Un travail avec la coopérative Arc-Atlantique COOPERL a été mené cette année pour développer la culture de miscanthus sur des espaces identifiés comme stratégiques pour la protection du réseau hydrographique. Ce travail s'est poursuivi en 2020 avec la réponse de la COOPERL à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le dossier de la COOPERL est en cours de finalisation. Il vise notamment à accompagner les coûts d'implantation élevés du miscanthus, proches de 3 500 €/ha. Des techniciens de BCEL Ouest ont fait part de l'intérêt d'éleveurs bovins pour cette culture qui servirait à la litière des animaux. Si cet attrait se développait, cela ouvrirait un vrai potentiel de développement de filière avec un débouché supplémentaire au paillage des espaces verts et le brûlage du miscanthus dans des chaudières. A ce sujet, un contact a eu lieu avec l'entreprise Eizhy pour imaginer un débouché du miscanthus dans les bûches compressées fabriquées par la startup. Les échanges se poursuivent avec Typhaine FOX en 2021.

✚ **Filière locale de blé noir**

Suite à des échanges avec les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération, le Pays de St-Brieuc est entré en contact avec la Crêperie Jarnoux qui s'étonnait de ne pas trouver plus de blé noir dans un rayon proche de son usine de production située à Lamballe-Armor. En effet, l'industriel s'approvisionne à 100 % sur le territoire français et aimerait sécuriser ses approvisionnements en contractualisant avec de nouveaux producteurs locaux.

Les premiers échanges avec le PETR ont eu lieu tout début avril. Au fil des discussions il a paru nécessaire d'associer aux réflexions d'autres maillons de la filière : la minoterie Corouge et la coopérative Eureden.

Très rapidement, un projet de démonstration financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région et le PETR s'est coconstruit dans le but de lever les freins agronomiques à la culture du blé noir sur le secteur,

renforcer les intérêts environnementaux de la plante et intéresser de nouveaux producteurs sur le bassin versant de la baie de St-Brieuc.

En raison de la crise sanitaire et des conditions pluviométriques exceptionnelles du mois d'octobre, tous les tests prévus n'ont pas pu être menés (pré-fauchage du blé noir, mesure de la qualité des grains récoltés selon les différents modalités...).

Malgré ces déceptions, les partenaires et les producteurs restent motivés pour renouveler un essai agronomique en 2021 dans le but de sélectionner une variété plus précoce qui permettra de récolter le blé noir fin septembre. Si une surface suffisante en sarrasin est implantée, il est aussi envisagé de faire venir une entreprise en travaux agricoles dotée d'engins spécifiques pour faucher le blé noir, le mettre en andain et le récolter quelques jours plus tard grâce à un pickup à tapis. Ce matériel n'est pas disponible sur la baie de Saint-Brieuc. Si les résultats sont concluants et que les opérations de communication permettent de mobiliser un nombre plus important de producteurs pour la récolte 2022 ou 2023, une filière de blé noir pourrait être amenée à se développer avec comme principal débouché la Crêperie Jarnoux.

➤ **Axe 3 : Développer les circuits alimentaires de proximité**

Compte tenu du temps nécessaire à la récolte des informations nécessaires à l'évaluation de l'approvisionnement des restaurants collectifs communaux en produits locaux (bilan 2019) et la faible évolution des achats les années passées, les membres du bureau de la CLE ont décidé de ne pas suivre l'indicateur sur l'année 2019.

Cependant, l'année 2020 a été marquée par la mise en application de la loi EGALIM, le lancement d'appel à projet sur les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) et les questionnements soulevés par la crise sanitaire mettant en exergue des sujets comme le soutien des producteurs locaux, la relocalisation et la sécurisation des approvisionnements.

Une réunion entre les 4 services du PETR a fait ressortir la question de l'alimentation comme un fil rouge des politiques de coopération, de protection de la qualité de l'eau, de promotion d'une destination touristique gastronomique et de protection des terres à agricoles dans le cadre du SCOT.

L'ensemble de ces sujets étant déjà à l'ordre du jour du Projet de coopération européenne LOCALEAT sur la valorisation des produits locaux et la relocalisation de leur valeur ajoutée, les élus du Pays de St-Brieuc se sont interrogés sur l'opportunité d'élaborer une stratégie alimentaire à l'échelle du bassin versant de la baie de St-Brieuc, en sollicitant un positionnement politique des agglomérations.

Il faut noter que dans le cadre du SAGE et de LOCALEAT, les coopérations techniques entre les EPCI sont bien engagées et que les chargés de projet veillent à une cohérence et à une complémentarité des actions menées par chacun. Compte tenu du contexte électoral de 2020, la question d'une stratégie commune n'a donc pas été tranchée.

Le pôle eau-environnement, fort de son expérience sur le sujet et maîtrisant un certain nombre d'informations sur les besoins et l'origine des denrées alimentaires achetées en restauration collective, continue de participer aux réunions sur le sujet et de progresser sur des projets de filières et de qualification des produits. Ce dernier point est suivi politiquement par les vice-présidents en charge de l'agriculture et de l'alimentation à Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer.

Tous les travaux de réflexions et les outils qui sont en train d'être élaborés dans le cadre du projet LOCALEAT contribuent aux objectifs du SAGE et du PLAV. Nous verrons s'ils trouvent leur ancrage dans les actions qui seront conduites en 2021 : commande publique, traçabilité, qualification, etc. Ces travaux pourront se nourrir des actions conduites par le Petr, sur les filières (lait, porcs HVE...) et permettre de progresser sur la définition de « produits issus d'exploitations à basse fuite d'azote » en tenant compte des critères qui ont été identifiés par les membres du COPIL LOCALEAT et des enjeux environnementaux des autres politiques publiques en lien avec le climat (PCAET) et la biodiversité.

Le PETR suit toujours la création de la « Maison de la terre » de Kerval dont le but est de sensibiliser différents publics aux questions climatiques, de gestion des déchets, d'eau, alimentation... Les équipes du Pays participent à la construction des ateliers pédagogiques, et l'exposition Manger Malin (créée dans le cadre du premier Plan Algues vertes) est toujours à disposition. Le Pays de Saint-Brieuc continuera d'être associé aux réunions de travail afin d'apporter son appui à la construction d'un atelier sur la thématique des algues vertes.

Les réunions relatives à la construction et à la mise en œuvre du volet économique en 2017 sont listées ci-dessous. A noter que ces sujets ont pu être abordés dans les différentes réunions type COMOP ou COPIL, ou des réunions avec les techniciens des partenaires agricoles, mais ne sont pas cités ci-dessous :

Réunions en lien avec les 3 axes du volet économique du PLAV	
10 février 2020	COTECH n°5 Déshydratation de luzerne
5 mars 2020	COTECH n°6 Déshydratation de luzerne
13 mars 2020	Réunion organisée par la baie de la Fresnaye pour la construction de leur volet économique
03/04/2020	Premier contact avec la Crêperie Jarnoux – RDV tel
06/04/2020	RDV AELB – appel à projet filière et blé noir
07/04/2020	Réflexions en lien avec le projet de Coop et les EPCI sur les approvisionnements en période de crise sanitaire
10/04/2020	Première webconférence avec les 3 partenaires du projet blé noir
17/04/2020	Webconférence – construction de l'opération collective de démonstration – Blé noir
29/04/2020	Webconférence – finalisation de la rédaction de la demande d'aide – Projet blé noir
29/05/2020	RDV téléphonique Région – financement projet blé noir
05/06/2020	Audioconférence – Crêperie Jarnoux – fonctionnement approvisionnement - filière lait
05/06/2020	Point Projet de coopération – Stratégie alimentaire à l'échelle du Pays de St-Brieuc
15/06/2020	RDV téléphonique AELB – préparation de la réponse à l'AAP filière - LAIT
15/06/2020	COTECH n°7 Déshydratation de luzerne
22/06/2020	Réunion interservices du PETR – l'alimentation comme fil rouge des missions du PETR
25/06/2020	Réunion sur les PAT organisée par la DRAAF
26/06/2020	Restitution d'une étude PAT réalisée par le CRAB sur le territoire de SBAA
28/07/2020	Audioconférence Avec Tiphaine FOX – lien en EIZHI et le miscanthus
31/07/2020	Audioconférence avec le COOPERL sur la filière miscanthus et le Porc HVE
10/09/2020	Séminaire LOCALEAT
16/09/2020	RDV avec le service économique de SBAA et le ZOOPOLE sur la filière chanvre
20/11/2020	Webconférence – bilan provisoire projet blé noir
30/11/2020	COPIL projet LOCALEAT
08/12/2020	Réunion avec les élus sur les projets de filières et de qualification - PLAV
11/12/2020	Webconférence DRAAF – évolution des pratiques agricoles en Bretagne
15/12/2020	Réunion SBAA – sur la mise en place d'un PAT – GAB et quelques gestionnaires de cuisines
16/12/2020	Webconférence – poursuite du bilan projet blé noir et premier jalon d'un projet en 2021

Fait à Saint Brieuc, le

Le Président du PETR du Pays de Saint-Brieuc
EPTB de la baie de Saint-Brieuc

Thierry ANDRIEUX



Annexe 1 :
Bilan financier détaillé



Annexe 2 :

Détail des montants perçus et des soldes demandés

Annexe 3 :

Dossiers instruits et avis de la CLE en 2020

Dossiers instruits et avis de la CLE en 2020

1. Dossiers soumis à l'avis de la CLE

Dossier	Suite
Avis de la CLE sur la demande d'Autorisation au titre de la loi sur l'Eau pour l'aménagement de l'Etang de Robien	Bureau du 24/01/2020, délibération N°2020 - 02
Avis de la CLE Carrière Lourtuais	Bureau du 11/03/2020, délibération N°2020-03
Avis de la CLE Rocade Briochine	Bureau du 11/03/2020, délibération N°2020-04
Avis de la CLE projet EARL ROCHE MARTIN	Bureau du 11/03/2020, délibération N°2020-05
Avis de la CLE Sollicitation dérogation Règle n°4 du SAGE, GAEC du Chifrouët, Le Maupas, HENANSAL	Bureau du 19/06/2020, délibération N°2020-07
Avis de la CLE Sollicitation dérogation Règle n°4 du SAGE, EARL le Val, YFFINIAC	Bureau du 19/06/2020, délibération N°2020-08
Rocade Briochine bassin de rétention et mesures compensatoires.	Bureau du 21/12/2020, délibération N°2020-33

2. Autres avis émis par la CLE

1. Diagnostic ponctuel -Plémy – Divergence de délimitation aux frontières du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc - Bureau de la CLE du 19 juin 2020 – Délibération n°2020-006
2. Diagnostic ponctuel PLELO TREMUSON ZA aeroport - Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-023
3. Diagnostic ponctuel PORDIC ZA aeroport - Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-024
4. Diagnostic ponctuel - ST JULIEN - centre bourg A1655 et rue des Chenes - Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-025
5. Diagnostic ponctuel - Ploufragan - rue de la porte Rouault - Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-026
6. Aménagements dérogatoires Directive Nitrates - QUESSOY - Le Moine- Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-027

-
7. Aménagements dérogatoires Directive Nitrates - HENON - Milon - Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-028
 8. Aménagements dérogatoires Directive Nitrates - TREGENESTRE - Nahuet Morin- Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-029
 9. Aménagements dérogatoires Directive Nitrates - TREBRY Madrais - L Hotellier Verun- Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-030
 10. Aménagements dérogatoires Directive Nitrates - TREBRY Madrais - L Hotellier- Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-031
 11. Aménagements dérogatoires Directive Nitrates - TREBRY Begassiere - L Hotellier- Bureau de la CLE du 21 décembre 2020 – Délibération n°2020-032



Annexe 4
Certificats administratius



Annexe 5 :
Etat des dépenses et justificatifs

Annexe 6 :

Note sur l'entretien et l'aménagement du réseau hydrographique lié au réseau viaire départemental – Disposition QM-13 du PAGD

21/08/2020



Prise en compte du référentiel hydrographique du SAGE - Disposition QM-13 du PAGD

Entretien et aménagement du réseau hydrographique lié au réseau viaire départemental

Introduction :

Qu'il s'agisse des exploitants agricoles, des particuliers ou des collectivités, le SAGE approuvé le 30 janvier 2014 engage chacun des gestionnaires de l'espace appartenant au bassin de la baie de Saint-Brieuc à participer aux efforts nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés. Le Conseil Départemental, en tant que gestionnaire du réseau routier départemental, est en charge de la gestion d'une partie importante du réseau de voies d'écoulements et d'interfaces déterminant la qualité des milieux aquatiques de ce bassin. Suivant la façon dont elle est pratiquée, la gestion des fossés de bords de route peut induire des pollutions importantes ou au contraire participer à abattre les flux de polluants et abriter une biodiversité notable.

Le référentiel hydrographique du SAGE de la baie de Saint-Brieuc contient un ensemble d'objets géographiques décrivant les conditions de genèse puis de cheminement du réseau hydrographique drainant les 111 000 ha du bassin de la baie de Saint-Brieuc.

Achévé sur l'ensemble des communes dont la CLE du SAGE de la baie de Saint-Brieuc est responsable de la validation et en cours de finalisation sur certains secteurs limitrophes avec d'autres SAGE, ce référentiel, dont les conditions d'élaboration et le contenu sont détaillées dans la disposition OR-6 et les annexes 3 à 5 du PAGD, constitue la base d'appréciation des enjeux liés aux milieux aquatiques par la Commission Locale de l'Eau.

Via les inventaires des zones humides et des cours d'eau et leur traduction dans les documents d'urbanisme des collectivités ainsi que dans la cartographie départementale des cours d'eau, ses objets ont également vocation à constituer la référence en matière de prise en compte des zones humides et des cours d'eau (article L.211-1 du Code de l'environnement, Règle N°4 du SAGE, Nomenclature IOTA, Programme d'actions régional Directive Nitrates...).

La disposition QM-13 du PAGD concerne plus directement la gestion des éléments de ce référentiel qui sont liés aux tronçons de voirie :

Disposition QM-13 : Entretien des fossés de bords de route

Recommandation 1 : Les collectivités gestionnaires mettent en place une gestion différenciée des fossés en évitant tout décapage de la couche de terre végétale des talus et banquettes attenante, en privilégiant les interventions permettant la préservation et le développement de la biodiversité

Prescription 1 : le curage des sections de « fossés » de bord de route » identifiés comme cours d'eau dans le référentiel hydrographique du SAGE n'est pas autorisé

Prescription 2 : le curage des fossés [...] et en particulier des fossés drainants, de crue ou d'emmenée identifiés dans le référentiel hydrographique du SAGE est programmé par tronçons, de l'aval vers l'amont, en ménageant des sections sans intervention avant connexion au cours d'eau

Les dispositions du SAGE visent :

- A préserver les milieux aquatiques que sont les cours d'eau, lorsque ceux-ci bordent les tronçons de voirie, dont le curage n'est pas autorisé ;
- A limiter les départs de matières en suspension liés à l'entretien des tronçons de fossés bordant le réseau viaire directement connectés au cours d'eau à l'aval, et leur conséquence à l'aval ;
- A favoriser la décantation, la fixation et/ou la dégradation des polluants (phosphore, pesticides...) dans les tronçons de fossés de collecte des eaux liés au réseau viaire

Suite à une première réunion datée de mars 2018 permettant de clarifier la mise en œuvre de la disposition QM-13, le Conseil départemental a sollicité le Pays de Saint-Brieuc pour l'identification des secteurs à risques et prioritaires pour la mise en œuvre cette disposition. Une réunion à ce sujet a été réalisée le 17 janvier 2020 en présence de M^{me} Françoise LIDOU et Frédéric MORIN et M. Laurent BURLOT du Conseil départemental des Côtes d'Armor, de M^{me} Chloé BUET et de M. Wilfrid MESSIEZ-POCHE du PETR-EPTB du Pays de Saint-Brieuc.

Partie 1 : Démarche à suivre pour la mise en œuvre de la disposition QM-13

1) Superposition des réseaux routier et hydrographique

La proposition du Pays de Saint-Brieuc est de transmettre au Conseil Départemental une couche SIG superposant le réseau routier du Conseil Départemental avec le réseau d'écoulements au sein du bassin versant baie de Saint-Brieuc. Ce croisement permettra d'identifier facilement les secteurs où :

- La route franchit un cours d'eau ;
- La route longe un cours d'eau ;
- La route longe un cours d'eau et un fossé directement connecté ;
- La route longe un fossé directement connecté.



Traversée de cours d'eau par les routes départementales (RD 22 et RD7)

Routes départementales (BD Topo)

Secteur où la route franchit un cours d'eau



Tronçon de la RD 790 bordant deux cours d'eau, après avoir bordé un cours d'eau et un fossé directement connecté,

Situation en bordure de cours d'eau

Routes départementales (BD Topo)

Secteur où la route longe un cours d'eau et un fossé directement connecté

2) Consultation des secteurs à risques en amont des opérations

Lors de la planification des opérations de curage par le Conseil Départemental, la première étape pour mettre en œuvre la disposition QM-13 du PAGD du SAGE de la baie de Saint-Brieuc consiste à consulter la cartographie identifiant ces secteurs à risques.

L'analyse conduite en 2018 (Cf. point 1) à l'amont de la retenue du Gouët sera étendue par l'EPTB à l'ensemble du périmètre du SAGE.

Seront ensuite distinguées les situations :

Présence de cours d'eau longeant la voirie (dépendance bleue de niveau 1)

Lorsque la route longe un écoulement qui peut emprunter le fossé en bordure de voirie mais possède le statut de cours d'eau au sens de la Loi sur l'Eau, une déclaration est nécessaire pour la programmation de travaux (curage, busage, renforcement des berges, etc.). La disposition QM 13 du SAGE baie de Saint-Brieuc interdit le curage. Des dérogations peuvent être accordées après avis de la CLE (Cf. historique RD 14 à Lamballe, RD 768 à Moncontour).

Dans beaucoup de ces situations, les problèmes récurrents observés qui conduisent les services du département à des interventions récurrentes (comblement des ouvrages, creusement de marmites, érosion, inondations de la voirie) sont liés à des désordres hydrologiques plus globaux.

Ces cas doivent être vus en concertation avec les techniciens des EPCI (gestion des eaux pluviales, milieux aquatiques) et des solutions à plus long terme recherchées dans le cadre de programmations conjointes (volet milieux aquatiques du contrat territorial, plan pluriannuel d'investissement en matière d'assainissement, opérations d'aménagement et d'urbanisme).

Le Pays de Saint-Brieuc pourra, en collaboration avec les services des EPCI, transmettre une première cartographie des sites potentiellement concernés, identifiés au sein des secteurs précédents (cf. fichiers de formes RD22 SAGE BSB PROX RE 2020.shp champ « Pb hydro » et Secteur Pb hydrologique RD22 SAGE BSB 2020.shp).

Présence de fossé longeant la voirie directement connecté au cours d'eau (dépendance bleue de niveau 2)

En cas de portions de routes bordant un fossé directement connecté à un cours d'eau, il existe des risques de transferts directs de polluants liés aux interventions sur cette portion de fossé. L'entretien courant doit se faire en prenant des précautions (intervention par sections, de l'aval vers l'amont, en préservant une section de longueur suffisante sans intervention avant connexion au cours d'eau afin d'atténuer les risques d'emportement de matériaux).

A ce sujet, un guide technique prenant en compte la disposition QM-13 du PAGD est en cours de réalisation par le Conseil Départemental (organisation des chantiers, temporalité, découplage des opérations de dérasement et de curage, ...). Il sera associé à la formation des chefs d'équipes. Notamment, les périodes sensibles doivent être évitées (reproduction des amphibiens, reprises de débits, météo orageuse).

Sur les secteurs de très faible pente (en général < 1 %, à définir par les équipes techniques du Conseil Départemental), ce type d'intervention par tronçon est rendu très difficile (impossibilité d'évacuer

les eaux). L'analyse menée tentera d'identifier les tronçons potentiellement concernés par ces contraintes.

Le Pays de Saint-Brieuc pourra transmettre une première cartographie des sites potentiellement concernés, identifiés au sein des secteurs précédents (cf. champ « Pente_troncon »).

Priorisation des actions

Une fois ces deux niveaux identifiés, une priorisation des actions par secteurs ne paraît pas pertinente.

Pour ce qui est des fossés directement connectés, les services du Pays de Saint-Brieuc proposent toutefois de tenter de hiérarchiser les situations en fonction d'un indicateur de l'intensité de la connexion, prenant en compte la distance au cours d'eau et les modalités d'écoulement.

Les fossés de bord de route disposant d'un dispositif tampon avant exutoire seront exclus de l'analyse.

3) Éléments complémentaires

Le Pays de Saint-Brieuc est en train de renouveler l'inventaire des plans d'eau du SAGE de la baie de Saint-Brieuc, incluant dans la mesure de leur connaissance / et ou détection les ouvrages de rétention des eaux pluviales, sur la base de l'orthophotographie 2018. Une fois terminée, le Conseil Départemental est intéressé pour avoir accès à ses informations. A l'inverse, le Conseil Départemental transmettra au Pays de Saint-Brieuc sa connaissance des bassins pluviaux (recrutement d'un apprenti).

Partie 2 : Identification et analyse des situations à risques

Cette analyse a été réalisée sur l'ensemble des tronçons de routes départementales situés au sein du bassin versant de la baie de Saint-Brieuc. La démarche avait été initiée en 2018 sur le secteur test du Gouët amont.

1) Source de données utilisées

- o Réseau routier départemental transmis par les services du Conseil Départemental des Côtes d'Armor le 4 mai 2020 : CD22 Di SEER SIR EPSG 2154.shp, complété par quelques ajouts issus de la BD TOPO de l'IGN
- o Réseau d'écoulement de la couche RE du référentiel hydrographique

2) Opérations réalisées

1. Création d'une couche routière surfacique : une bande tampon a été appliqué de part et d'autre du linéaire routier départemental, égale à la largeur de la voie (champ [LARGEUR] de la voirie correspondante au sein de la BD TOPO).
2. Les tronçons du réseau hydrographique situés à moins de 3 m (dits « proches ») de cette couche ont été sélectionnés.

3. L'objectif étant de travailler à partir des tronçons de route départementales et non du réseau hydrographique proche, une bande tampon de 15 m autour des tronçons sélectionnés en 2. a été créée puis intersectée avec les portions de routes départementales.
4. Les tronçons de routes départementales ainsi extraits ont été caractérisés : création d'un champ [PROX_EAU] renseigné suivant la situation. Chaque tronçon et sa situation par rapport au réseau hydrographique ont été examinés, permettant de distinguer les cas suivants :
 - la route franchit le cours d'eau ;
 - la route longe un cours d'eau (apparenté ou non à un fossé) sur un ou deux de ses côtés ;
 - la route longe un fossé (non reconnu comme cours d'eau) sur un ou deux de ses côtés, et ce dernier est directement connecté à un cours d'eau (notion de fossé directement connecté expliquée en annexe 2) ;
 - la route longe un ou plusieurs fossés non directement connectés : absence d'enjeux concernant cette thématique.

NB : Un tronçon de route du réseau départemental est souvent découpé au niveau du franchissement d'un cours d'eau, du fait du changement de commune, de fait plusieurs tronçons unitaires du fichier de formes CD22 Di SEER SIR EPSG 2154.shp sont associés au sein d'une même « situation ».

5. Création de 3 couches de zones tampon de 15 m autour de chacun de ces types hors fossés non directement connectés afin de disposer d'une couche de localisation pour chaque type de secteurs à enjeux, chaque objet correspondant à une situation identifiée, où des précautions s'imposent en matière de gestion de la voirie et des espaces associés.

3) Résultats et couches produites :

- ✚ RD22_SAGE_BSB_PROX_RE_2020.shp : couche contenant les tronçons de routes départementales se trouvant dans les situations de proximité immédiate des cours d'eau.

La couche contient 1 692 tronçons regroupés en 1302 situations, correspondant à :

- 424 situations où le tronçon traverse un cours d'eau ;
- 194 situations où le tronçon longe (borde ou recouvre) un cours d'eau (sur un ou deux côtés) ;
- 540 situations où le tronçon longe (borde ou recouvre ponctuellement) un fossé directement connecté au cours d'eau ;
- 220 situations où le tronçon est non prioritaire car non directement connecté au cours d'eau.

NB : Le détail est supérieur à 1 302 puisque 76 situations bordent à la fois un cours d'eau et un fossé directement connecté.

Table attributaire :

Nom du champ	Description	Valeurs possibles	Observations
FID	Identifiant unique généré par ArcGIS	0 à 1692	
NOM	Nom du périmètre du SAGE (texte)	« SAGE Baie de Saint-Brieuc »	
ID	Identifiant du tronçon de la BD TOPO	Cf. BD TOPO	Permet le lien aux tronçons uniques de la BD TOPO
ID_GRAPHE	Identifiant du tronçon de route du réseau départemental	Cf. réseau départemental CD22 Di SEER SIR EPSG 2154	Permet le lien aux tronçons uniques
INSEECOM_G	Code INSEE (texte) de la commune située à gauche de la voie (suivant sens de tracé)	Cf. BD TOPO	Champs et valeurs rapatriés de la BD Topo
INSEECOM_D	Code INSEE (texte) de la commune située à droite de la voie (suivant sens de tracé)	Cf. BD TOPO	

BV	Nom du bassin versant (texte)	« IC », « Gouët », « Urne », « Gouessant », « Flora – Islet » ou « Côtiers Fréhel »	
AXE	Nom de l'axe routier	Cf. CD22 Di SEER SIR EPSG 2154	Champ et valeurs rapatriés du réseau départemental
LONGUEUR_m (Shape_Leng)	Longueur en mètres du tronçon de route	-	
LARGEUR_m	Largeur en mètres du tronçon	Cf. BD TOPO	Champ et valeurs rapatriés de la BD TOPO
SITU_CEAU	Champ ajouté lors de l'analyse de la situation (texte)	« Souterrain »	Le cours d'eau considéré à proximité immédiate du tronçon routier est enterré sur la majeure partie de sa longueur
		« » (vide)	Le cours d'eau est majoritairement à l'air libre
Situation	Champ ajouté lors de l'analyse de la situation	Identifiant de la situation	Un identifiant unique de situation peut regrouper plusieurs tronçons de route départementale concernés
PROX_EAU	Champ ajouté lors de l'analyse de la situation (texte)	« Connecté : Traverse cours d'eau »	Le tronçon routier franchit un cours d'eau (buse, pont)
		« Connecté : Longe cours d'eau 2 côtés »	Le tronçon routier longe (sur un ou deux côtés) un tronçon de réseau (fossé ou non) inventorié comme cours d'eau. La nomenclature IOTA s'applique (article R 214-1 du CE), ainsi que la disposition QM-13 du SAGE
		« Connecté : Longe cours d'eau 1 côté »	
		« Connecté : Longe cours d'eau et fossé directement connecté »	
		« Connecté : Longe fossé directement connecté 2 côtés »	Le tronçon routier longe un fossé directement connecté à un cours d'eau
		« Connecté : Longe fossé directement connecté 1 côté »	
		« Non connecté directement »	Le tronçon routier longe un fossé dont la connexion au cours d'eau n'est pas directe
Distance_ceau_m	Champ ajouté lors de l'analyse de la situation	« 0 » si longe ou traverse cours d'eau « -1 » si la distance ne peut être calculée « XX » (longueur en m) dans les cas contraires	Lorsque la route borde un fossé d'écoulement secondaire, la distance au cours d'eau le plus proche est indiquée
Pente_troncon	Champ ajouté lors de l'analyse de la situation	Valeur numérique en %	Pente de l'écoulement longeant les tronçons de routes
PB_HYDRO	Champ ajouté lors de l'analyse de la situation	« Oui »	Renseigné uniquement pour les tronçons de route traversant ou longeant les <u>cours d'eau</u> : problème hydrologique potentiel identifié
		« » (vide)	Pas d'identification de potentiel problème hydrologique de prime abord
ID_PBHydro	Lien au champ « ID_Pb » du fichier de formes « Secteur_Pb_Hydrologique_RD22_SAGE_BSB_2020 »	« IC001 », « GT001 », ...	Une solution pourrait être mise en œuvre pour le problème hydrologique identifié dans le champ « PB_HYDRO »
		« SANS »	A priori pas de solution faisable pour le problème hydrologique identifié
Remarques	Champ ajouté lors de l'analyse de la situation (texte)	« Bassin tampon avant connexion », « Tronçon routier rajouté (absent de la bdd CD22) », ...	Ce champ permet notamment d'indiquer si les tronçons concernés sont tamponnés avant confluence au cours d'eau (non exhaustif)

- Localisation_traversees_ceau_RD_SAGE_BSB_08_2020.shp : couche de localisation des 424 situations où un tronçon de route départementale franchit un cours d'eau
- Localisation_longent_ceau_RD_SAGE_BSB_08_2020.shp : couche de localisation des 194 situations où un tronçon de route départementale flanque un cours d'eau sur au moins l'un de ses bords
- Localisation_longent_fosses_connectes_RD_SAGE_BSB_08_2020.shp : couche de localisation des 540 situations où un tronçon de route départementale est flanqué par un fossé directement connecté à un cours d'eau sur au moins l'un de ses bords

✚ Secteur_Pb_Hydrologique_RD22_SAGE_BSB_2020.shp

Cette couche de polygones est en relation avec le champ « ID_PBHydro » du fichier de formes RD22_SAGE_BSB_PROX_RE_2020.shp. Elle délimite géographiquement le « champ de l'aménagement possible/ du problème identifié ou suspecté », en indiquant dans les deux champs de la couche la nature du ou des problèmes (« Descript ») ainsi que des propositions d'aménagements ou d'améliorations, la plupart du temps reposant sur un repositionnement des lits de cours d'eau et de leurs traversées de routes (« Observatio »).

Il s'agit ici d'une première analyse, non exhaustive, ainsi que de suggestions d'améliorations, à soumettre aux techniciens des EPCI et aux services du Conseil Départemental.

Partie 3 : Perspectives et actions à mener suite à la réunion de présentation des résultats du 21/08/20 (extraits du compte-rendu)

Suite à la réunion du 21/08/20, le service routier du Conseil Départemental regardera s'il rencontre également des problèmes de voiries pour chaque problème hydrologique identifié au sein de la couche Secteur_Pb_Hydrologique_RD22_SAGE_BSB_2020.shp.

De même, les services bassins versants des EPCI compléteront l'analyse de la couche Secteur_Pb_Hydrologique_RD22_SAGE_BSB_2020.shp en indiquant des secteurs supplémentaires connus, aménagements en cours, en projet, identifications inadéquates, ...

Les EPCI seront interrogés sur leur capacité de mobilisation et d'accompagnement du Conseil Départemental pour la mise en application de la disposition QM-13 suite à l'identification et la localisation des secteurs prioritaires effectuées par l'EPTB-PETR du Pays de Saint-Brieuc. Ce point, en lien avec les actions des EPCI sur l'aménagement du bassin versant et le tamponnement des flux, pourra être discuté en CLE du SAGE baie de Saint-Brieuc.

En parallèle, le Conseil Départemental s'interrogera sur la possibilité d'intégration des données au SIG routier dont il dispose ou du meilleur moyen pour que les informations soient transmises et utilisées le plus simplement par leurs services.

ANNEXE 1 : Localisation des tronçons de routes à proximité de cours d'eau ou fossés directement connectés et problèmes hydrologiques identifiés



21/08/2020

Page 8 sur 9

ANNEXE 2 : NOTION DE FOSSE D'ÉCOULEMENT SECONDAIRE DIRECTEMENT CONNECTÉ AU COURS D'EAU

Les tronçons directement connectés ont été définis en fonction de la distance au cours d'eau et des modalités d'écoulement.

Il est considéré que les itinéraires busés jusqu'au cours d'eau pour les 3/4 de l'itinéraire sont directement connectés.

Dans le cas contraire, il est considéré que l'écoulement n'est pas directement connecté si au moins un des paramètres suivants est positif :

- > 250 m : l'itinéraire entre le fossé de bord de route et le cours d'eau le plus proche est supérieur à 250 m ;
- Voie d'infiltration : une voie d'infiltration [type = inf] est présente dans l'itinéraire en amont du cours d'eau ;
- c : l'itinéraire emprunte une connexion supposée [type = c], sauf traversée de lit mineur de cours d'eau (E) et exceptions (faibles distances notamment) ;
- r_LE : l'itinéraire traverse une surface en eau [type = r] de type lagune d'épuration [LE] avant arrivée au cours d'eau
- Stagne 50 m : un tronçon est stagnant sur plus de 50 m ;

Dans le cas contraire, l'écoulement est considéré comme directement connecté au cours d'eau et est conservé pour les analyses.

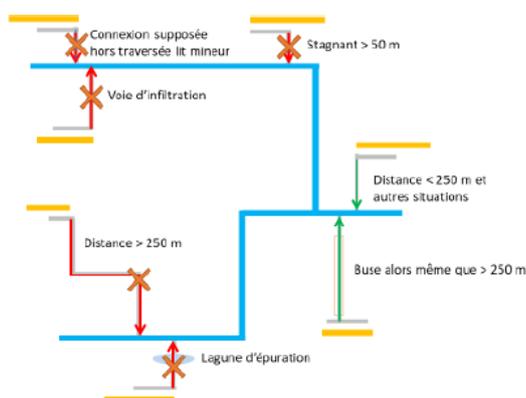


Figure 1 : Schéma récapitulatif des règles de décision pour évaluer la connexion des écoulements secondaires aux cours d'eau

Page 9 sur 9

Annexe 7 :

Rapport de l'étude d'analyse des dynamiques du bocage 1981-2012
à l'échelle des influves de la Baie de Saint-Brieuc et pièces
justificatives
